

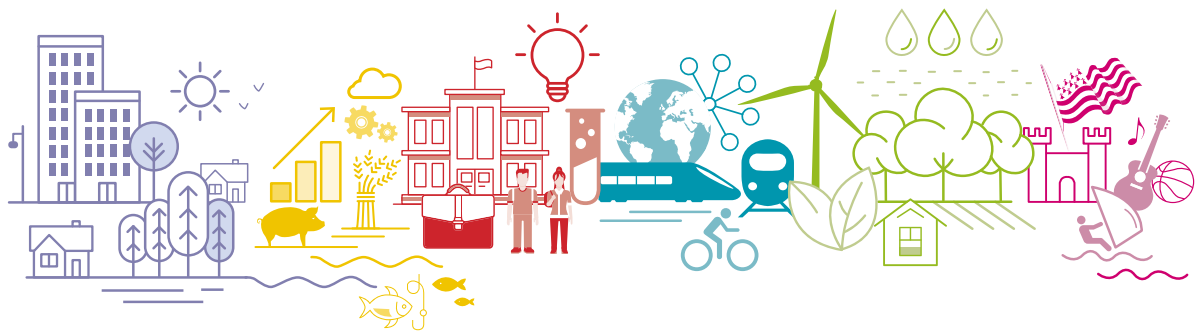
Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Affiché le

ID : 035-233500016-20230630-23\_DFE\_SBUD\_04-BF

# RAPPORT FINANCIER 2022



Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Affiché le

ID : 035-233500016-20230630-23\_DFE\_SBUD\_04-BF

# Sommaire

	<b>Pages</b>
Introduction	<b>1</b>
Partie I : Evolution de la situation financière entre 2017 et 2022	<b>3 à 25</b>
Partie II : Constitution des résultats de l'exercice 2022 et bilan comptable	<b>27 à 30</b>
Partie III : Analyse synthétique du bilan comptable	<b>31 à 33</b>
Partie IV : Bilan de la gestion pluriannuelle au 31 décembre 2022	<b>35 à 37</b>
Partie V : Compte rendu de l'exécution des opérations d'emprunt et de gestion de la dette de l'exercice 2022	<b>39 à 47</b>

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Affiché le

ID : 035-233500016-20230630-23\_DFE\_SBUD\_04-BF

# Introduction générale

L'article L4312-8 du code général des collectivités prévoit la présentation annuelle du compte administratif au Conseil régional. Celui-ci est débattu et soumis au vote, sous la présidence de l'un de ses membres, après que l'assemblée arrête le compte de gestion de l'exercice clos. C'est l'occasion pour la Région de rendre compte plus largement de sa situation financière.

Une **analyse détaillée de la situation financière** de la Région vous est présentée en première partie.

- Après la crise sanitaire, la Région subit désormais les impacts de la crise énergétique et de la reprise de l'inflation. Ainsi, une grande partie des dépenses régionales est impactée par la modification du contexte macroéconomique : c'est le cas du secteur des transports notamment avec l'actualisation des contrats, marchés et DSP sur des indices calculés sur l'évolution de l'inflation ou encore des dépenses des lycées que ce soit en fonctionnement avec les coûts de l'électricité et du gaz ou les coûts d'achat des denrées et matériaux. En matière de dépenses de personnel, les augmentations du point d'indice et des mesures liées à la rémunération des agents expliquent la hausse importante des dépenses par rapport à l'année 2021. Par ailleurs, la hausse des taux d'intérêt alimente aussi la charge des intérêts de la dette. Hors fonds européens, la hausse des dépenses par rapport à 2021 est de +4%.
- Près des deux tiers des ressources régionales reposent sur des ressources fiscales et sont de ce fait exposées aux fluctuations de la conjoncture économique. Si l'inflation a soutenu de manière forte la dynamique de TVA, a contrario, l'envolée du coût des carburants et le recul des ventes de véhicules thermiques, en partie expliqué par les difficultés d'approvisionnement en métaux et d'acheminement, se traduisent par une baisse de rendement de la taxe sur les cartes grises et de la TICPE.
- L'encours de dette se stabilise à 1,4 milliards d'euros ;
- Les ratios de solvabilité se normalisent : l'épargne nette s'élève à 255M€ et la capacité de désendettement à 4,3 ans.

La deuxième partie du rapport financier 2022 est dédiée à la présentation des résultats comptables et à l'**approbation des comptes** de l'année écoulée. Ceux-ci montrent que la Région dégage, au terme de l'exercice 2022, un résultat cumulé de 48,65 M€ représentant 10 jours de dépenses réelles. Les résultats du compte administratif présentés sont à périmètre comparable, conformes à ceux du compte de gestion établi par la payeuse régionale.

Une **analyse du bilan comptable** est également intégrée à ce rapport en troisième partie. Cette présentation pédagogique permet de donner une vision de l'actif et du passif de la collectivité.

Les quatrième et cinquième parties du rapport financier présentent le bilan de **gestion pluriannuelle** au 31 décembre 2022 et le compte rendu des **opérations d'emprunts et de gestion de la dette** de l'exercice 2022. Ces bilans vous sont présentés conformément à la réglementation et aux délégations que vous m'avez accordées.

Enfin, des **rapports d'analyse par programme** sont intégrés au rapport d'activité et de développement durable et présentés au même moment que le rapport financier. Ils permettent d'analyser l'exécution de chacune des politiques régionales au travers de données financières mais aussi d'éléments de contexte, d'activité et d'indicateurs de performance, dans une dynamique de développement durable.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

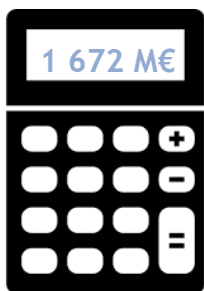
Affiché le

ID : 035-233500016-20230630-23\_DFE\_SBUD\_04-BF

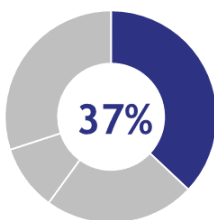
# PARTIE 1

# ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE ENTRE 2017 ET 2022

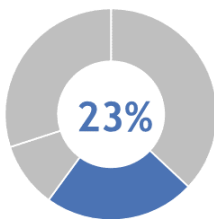
Le montant des dépenses réalisées en 2022



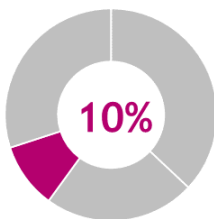
Formation



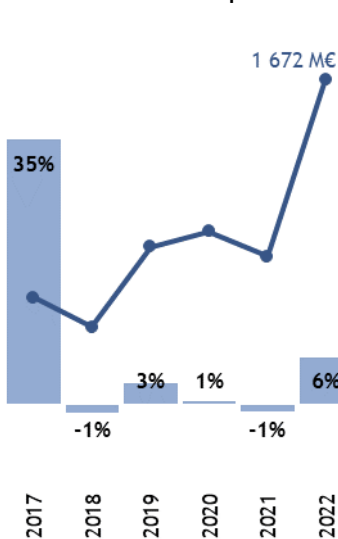
Mobilité



Economie



Evolution des dépenses



## Synthèse du compte administratif 2022

Article L4313-1 du code général des collectivités

### Les finances régionales face aux fluctuations macroéconomiques

Les finances régionales continuent d'être affectées par des chocs successifs. Après la crise sanitaire, la Région subit désormais les impacts de la crise énergétique et de la reprise de l'inflation.

Ainsi, une grande partie des dépenses régionales est impactée par la modification du contexte macroéconomique. Les dépenses réalisées par l'intermédiaire de marchés publics ou de contrats sont la plupart du temps assujetties à des indices d'actualisation ou de révision, destinés à réévaluer automatiquement les coûts en fonction du contexte économique.

La politique de mobilité de la Région qui s'exerce par l'intermédiaire de délégations de service public ou de marchés publics a ainsi été particulièrement impactée.

De même, la Région est aussi confrontée au défi du financement des charges de fonctionnement des lycées compte tenu de la flambée des factures énergétiques de l'année 2022, qui a conduit à majorer les dotations aux établissements d'enseignement.

Par ailleurs, la revalorisation du point d'indice de la fonction publique destinée à soutenir le pouvoir d'achat, accompagnée par une revalorisation du régime indemnitaire décidée par la Région à l'été 2022, a également contribué à augmenter les dépenses régionales.

Une revalorisation qui impacte aussi la politique de formation et plus particulièrement les formations sanitaires et sociales, les rémunérations des personnels soignants et stagiaires de formation ayant été réévaluées.

Enfin, la remontée très rapide des taux d'intérêt a conduit à une augmentation du coût de la dette.

### Des dépenses

#### 1,67 milliards d'euros en 2022

Les dépenses ont progressé de plus de 6% en 2022, soit +100M€. Une part significative (40M€) de cette hausse est imputable à l'accélération des dépenses liée à la fin des programmes européens 2014-2021. Hors fonds européens, la hausse est de 4%.

637M€, soit 38% des dépenses, ont été consacrés à l'investissement en 2022. Le taux de réalisation s'établit à 85% contre 82% en 2021. En fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 1035 M€ en 2022 et représentent 62% des dépenses régionales. Le taux de réalisation est de 93%.

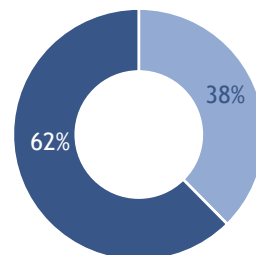
### Des ressources dépendantes de la situation économique

Près des deux tiers des ressources régionales reposent sur des ressources fiscales et sont de ce fait exposées aux fluctuations de la conjoncture économique. Si l'inflation a soutenu de manière forte la dynamique de TVA, a contrario, l'envolée du coût des carburants et le recul des ventes de véhicules thermiques, en partie expliqué par les difficultés d'approvisionnement en métaux et d'acheminement, se traduisent par une baisse de rendement de la taxe sur les cartes grises et de la TICPE.

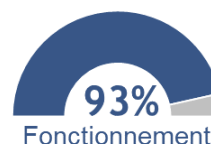


## Répartition des dépenses

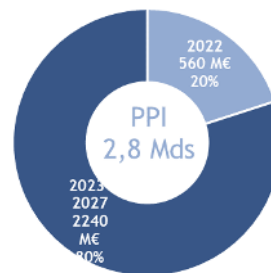
- Investissement
- Fonctionnement



## Taux de réalisation



**Épargne nette**  
255 M€



### Une exécution comptable au plus haut

L'activité de mandatement se maintient à un niveau élevé avec près de 47 700 mandats émis en 2022, nouveau record, contre 45 935 en 2021 et 43 622 en 2020.

Le délai moyen de mandatement a augmenté en 2022 en raison notamment de la modification des modalités de certification à partir du mois de juin. Il s'établit désormais à 19,6 jours contre 15,6 jours 2021. Pour rappel, le délai réglementaire de paiement des factures est fixé à 30 jours dont 20 jours impartis à l'ordonnateur (délai de mandatement) et 10 jours au comptable public.

Le délai de paiement de la paierie régionale est quant à lui de 1,4 jours contre 1,6 en 2021.

En dépit de la généralisation de la facturation par voie de rôle pour les participations familiales au transport scolaire au lieu de titres individuels qui a permis de faire baisser significativement le nombre de titres à émettre ces dernières années, l'activité d'émission de titres est en hausse en 2022, avec plus de 7500 titres émis.

### Une situation financière toujours satisfaisante

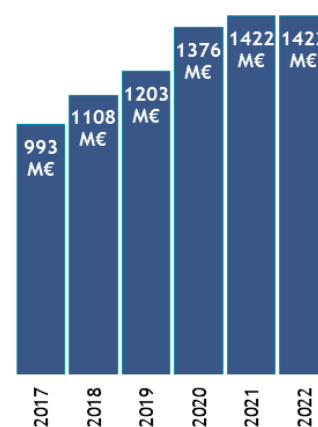
L'épargne nette dégagée sur la section de fonctionnement s'élève à 255M€ en 2022, ce qui correspond à un taux d'épargne nette de 20%. En 2021, avec ce même taux d'épargne de 20 %, la Bretagne se classait au deuxième rang des Régions selon ce critère.

L'épargne nette a permis d'autofinancer près 45% des dépenses d'investissement qui s'élève à 560M€ en 2023.

Le besoin de financement résiduel a été assuré par 77M€ d'emprunt. Le fonds de roulement s'élève en fin d'exercice à 48M€ soit, l'équivalent de 10 jours de dépenses.

L'encours de la dette se stabilise à 1422M€. Les indicateurs de solvabilité sont satisfaisants en 2022. Ainsi, la capacité de désendettement qui mesure le temps nécessaire à une collectivité pour se désendetter si elle y consacrait toute son épargne est en légère baisse en 2022 et s'élève à 4,3 ans. A titre de comparaison, la capacité de désendettement moyenne des Régions était de 5,4 ans en 2021.

## Evolution de la dette



Capacité de désendettement  
↓ 4,3 ans



## Avertissement méthodologique

L'appréciation de la situation financière de la Région repose sur les dépenses et recettes réelles figurant dans les comptes administratifs des années 2017 à 2022.

Les opérations relatives à la gestion active de la dette sont retirées du total des dépenses et des recettes. Bien qu'elles se neutralisent en dépenses et en recettes, elles provoqueraient un gonflement artificiel des comptes. Sont compris sous le terme gestion active de la dette : d'une part les remboursements anticipés de dette refinancés par emprunt et, d'autre part, les mouvements de dettes équilibrés en dépenses et en recettes correspondant à l'utilisation de produits de gestion de dette et de trésorerie.

Les dépenses et recettes résultant d'avances remboursables multi collectivités sont, depuis 2016, conformément à la M71, enregistrées sur le compte 1687 « Autres dettes », destiné à l'enregistrement des dettes résultant d'un engagement de la collectivité à rembourser à un autre organisme public un emprunt contracté par ce dernier pour réaliser une opération en qualité de mandataire. Ces dépenses et recettes sont reclassées en compte 13 « subventions » pour ne pas perturber l'analyse de la dette bancaire et obligataire de la Région.

Sont également exclus de l'analyse les résultats, excédents ou déficits, des exercices antérieurs.

Les produits de cessions, enregistrés comptablement en produits exceptionnels de la section de fonctionnement et basculés par une opération d'ordre en section d'investissement, sont reclassés en recettes de la section d'investissement.

L'Union Européenne a choisi de confier aux États membres la gestion des Fonds européens structurels et d'investissement. A partir de 2003, la Région Bretagne s'est vu déléguée par l'Etat la gestion d'une partie des crédits du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). En contrepartie des dépenses réalisées, la Région a bénéficié d'une subvention globale assurant la neutralité financière du dispositif.

Pour la mise en œuvre des programmes cofinancés par les fonds européens pour la période 2014-2020, la Région a pris le relais de l'Etat en tant qu'autorité de gestion. La Loi « MAPTAM » de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 a en effet transféré la compétence de la gestion des fonds européens aux régions. La Région Bretagne est ainsi devenue autorité de gestion du FEADER, du FEDER, d'un tiers du FSE et dispose d'une enveloppe régionale du FEAMP qu'elle gère en tant qu'organisme intermédiaire. L'État reste, pour sa part, autorité de gestion du FEAMP et du programme national du FSE. Chaque programme comprend une enveloppe dédiée à l'assistance technique pour accompagner les autorités de gestion dans la mise en œuvre et le suivi des programmes, notamment en matière de communication et d'évaluation. En contrepartie des dépenses réalisées, la Région perçoit des recettes destinées à assurer la neutralité financière de ces dispositifs.

La prise en charge de ces fonds perturbe fortement l'analyse en raison des décalages entre les dépenses réalisées et la perception des recettes correspondantes. Cet écart doit être systématiquement neutralisé dans le raisonnement et dans la lecture des soldes intermédiaires de gestion.

Suivant les recommandations de la Cour des Comptes dans sa communication à la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale relative au « *Bilan du transfert aux régions de la gestion des fonds européens structurels et d'investissement (FESI)* » d'avril 2019 (page 70), le tableau distingue les informations relatives aux différentes périodes de programmation.

en euros	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Dépenses du FGCE</b>	<b>26 673 064</b>	<b>87 450 632</b>	<b>107 437 466</b>	<b>91 555 272</b>	<b>92 135 359</b>	<b>130 512 274</b>
<i>Programmation 2007-2013</i>	129 242	0	0	0	0	0
<i>Programmation 2014-2020</i>	26 543 822	87 450 632	107 437 466	91 555 272	92 135 359	130 512 274
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>8 882 760</b>	<b>34 957 212</b>	<b>57 145 085</b>	<b>34 666 389</b>	<b>36 703 402</b>	<b>48 289 054</b>
<i>Programmation 2007-2013</i>	129 242	0	0	0	0	0
<i>Programmation 2014-2020</i>	8 753 517	34 957 212	57 145 085	34 666 389	36 703 402	48 289 054
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>17 790 304</b>	<b>52 493 420</b>	<b>50 292 381</b>	<b>56 888 883</b>	<b>55 431 956</b>	<b>82 223 220</b>
<i>Programmation 2007-2013</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Programmation 2014-2020</i>	17 790 304	52 493 420	50 292 381	56 888 883	55 431 956	82 223 220
<b>Recettes du FGCE</b>	<b>29 209 546</b>	<b>98 128 762</b>	<b>108 947 257</b>	<b>94 808 819</b>	<b>93 545 297</b>	<b>130 547 409</b>
<i>Programmation 2007-2013</i>	3 748 099	0	861 068	0	0	0
<i>Programmation 2014-2020</i>	25 461 447	98 128 762	108 086 189	94 808 819	93 545 297	130 547 409
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>11 671 846</b>	<b>34 731 076</b>	<b>56 992 341</b>	<b>34 886 604</b>	<b>33 503 729</b>	<b>49 252 444</b>
<i>Programmation 2007-2013</i>	1 780 682	0	334 439	0	0	0
<i>Programmation 2014-2020</i>	9 891 163	34 731 076	56 657 902	34 886 604	33 503 729	49 252 444
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>17 537 700</b>	<b>63 397 686</b>	<b>51 954 916</b>	<b>59 922 215</b>	<b>60 041 568</b>	<b>81 294 965</b>
<i>Programmation 2007-2013</i>	1 967 416	0	526 629	0	0	0
<i>Programmation 2014-2020</i>	15 570 284	63 397 686	51 428 287	59 922 215	60 041 568	81 294 965
<b>Solde du fonds de gestion des crédits européens</b>	<b>2 536 482</b>	<b>10 678 130</b>	<b>1 509 791</b>	<b>3 253 547</b>	<b>1 409 938</b>	<b>35 135</b>
<i>Programmation 2007-2013</i>	3 618 856	0	861 068	0	0	0
<i>Programmation 2014-2020</i>	-1 082 375	10 678 130	648 723	3 253 547	1 409 938	35 135
<b>Solde en fonctionnement</b>	<b>2 789 086</b>	<b>-226 136</b>	<b>-152 744</b>	<b>220 215</b>	<b>-3 199 674</b>	<b>963 389</b>
<i>Programmation 2007-2013</i>	1 651 440	0	334 439	0	0	0
<i>Programmation 2014-2020</i>	1 137 646	-226 136	-487 183	220 215	-3 199 674	963 389
<b>Solde en investissement</b>	<b>-252 604</b>	<b>10 904 266</b>	<b>1 662 535</b>	<b>3 033 332</b>	<b>4 609 612</b>	<b>-928 254</b>
<i>Programmation 2007-2013</i>	1 967 416	0	526 629	0	0	0
<i>Programmation 2014-2020</i>	-2 220 021	10 904 266	1 135 906	3 033 332	4 609 612	-928 254

## I. Les dépenses

### I.1. L'évolution des dépenses en 2022

En 2022, les dépenses régionales se sont élevées à 1,672 milliards d'euros. Entre 2021 et 2022 les dépenses constatées affichent une hausse de 6,2%, soit près de 100M€ supplémentaires. En neutralisant, l'impact des fonds européens, les dépenses apparaissent en hausse de 4%, soit + 60M€. Une évolution qui s'explique principalement par les impacts de la crise énergétique et la reprise de l'inflation sur les dépenses régionales : factures énergétiques dans les lycées, impact de mesures visant à limiter l'érosions du pouvoir d'achat, hausse des dépenses de transports et impacts sur le coût des marchés publics.

Sur la période 2017 – 2022, les dépenses ont évolué en moyenne de 0,2% par an, hors fonds européens. Une évolution qui tient compte de l'incidence du retrait d'une majeure partie de la compétence apprentissage en 2020 et de la conjoncture internationale avec l'impact de la crise sanitaire sur les dépenses régionales pour un montant de 151M€ d'ores-et-déjà payé sur les exercices 2020 et 2021 et de la guerre en Ukraine sur l'exercice 2022.

#### Dépenses réelles

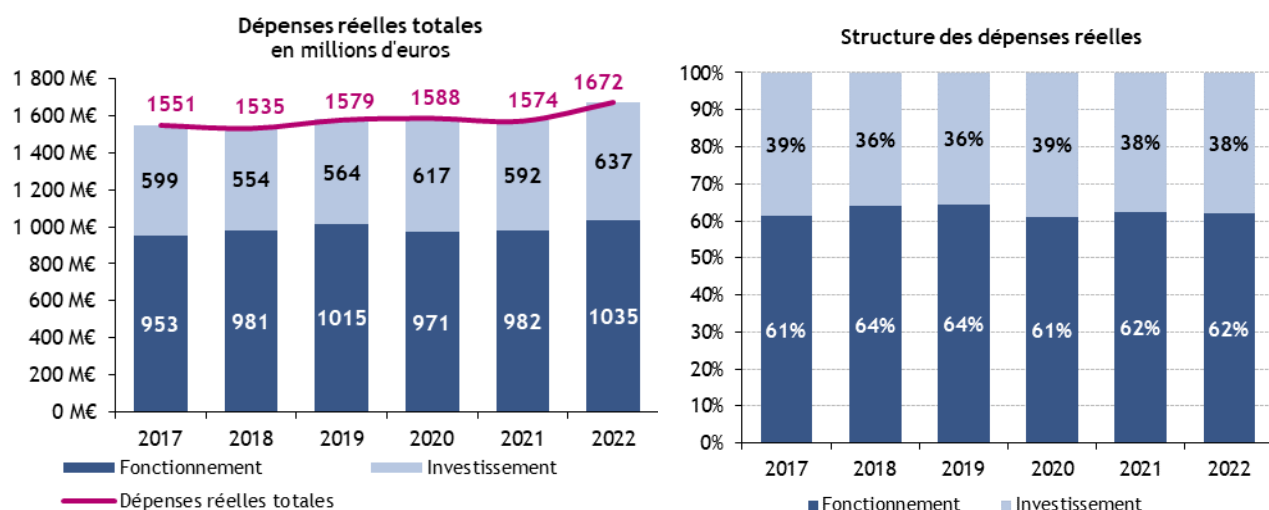
en euros	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moy.	Δ 2022/21
Dépenses réelles de fonctionnement	952 567 527	981 035 198	1 015 212 638	971 117 419	982 256 982	1 035 467 955		53,2 M€
Variation annuelle	27,6%	3,0%	3,5%	-4,3%	1,1%	5,4%	1,7%	
Dépenses réelles d'investissement	598 764 609	553 692 736	564 169 979	617 018 803	591 811 100	636 967 055		45,2 M€
Variation annuelle	50,0%	-7,5%	1,9%	9,4%	-4,1%	7,6%	1,2%	
<b>Dépenses réelles totales</b>	<b>1 551 332 137</b>	<b>1 534 727 934</b>	<b>1 579 382 617</b>	<b>1 588 136 222</b>	<b>1 574 068 081</b>	<b>1 672 435 009</b>		<b>98,4 M€</b>
Variation annuelle	35,4%	-1,1%	2,9%	0,6%	-0,9%	6,2%	1,5%	

Hors opération de gestion de dette et de trésorerie, hors résultats antérieurs, avec Fonds de gestion des crédits européens

#### Dépenses réelles hors Fonds de gestion des crédits européens

en euros	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moy.	Δ 2022/21
Dépenses réelles de fonctionnement hors FGCE	943 684 768	946 077 986	958 067 553	936 451 030	945 553 580	987 178 900		41,6 M€
Variation annuelle	27,6%	0,3%	1,3%	-2,3%	1,0%	4,4%	0,9%	
Dépenses réelles d'investissement hors FGCE	580 974 305	501 199 316	513 877 597	560 129 920	536 379 143	554 743 835		18,4 M€
Variation annuelle	50,7%	-13,7%	2,5%	9,0%	-4,2%	3,4%	-0,9%	
<b>Dépenses réelles totales</b>	<b>1 524 659 073</b>	<b>1 447 277 302</b>	<b>1 471 945 151</b>	<b>1 496 580 950</b>	<b>1 481 932 723</b>	<b>1 541 922 735</b>		<b>60,0 M€</b>
Variation annuelle	35,5%	-5,1%	1,7%	1,7%	-1,0%	4,0%	0,2%	

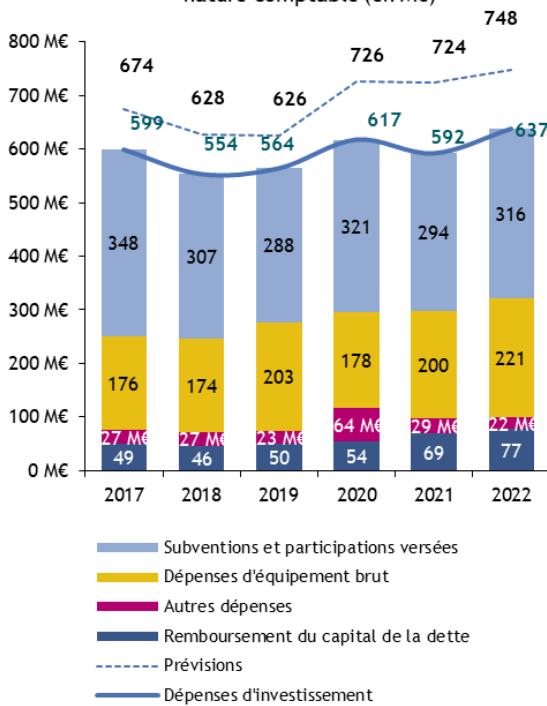
Hors opération de gestion de dette et de trésorerie, hors résultats antérieurs, hors Fonds de gestion des crédits européens



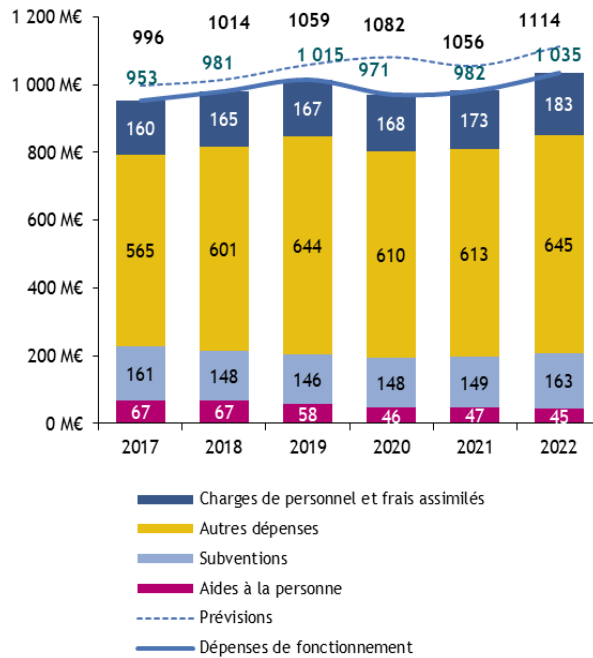
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 637M€ en 2022, soit 38% des dépenses totales. Les dépenses d'aménagement numérique pour le très haut débit sont en hausse avec le démarrage de la phase 3 du projet. Les dépenses sur le patrimoine régional dans les lycées restent soutenues tandis que les paiements sur le port de Brest sont encore importants. Les dépenses relatives aux infrastructures de transports sont également en hausse. L'achèvement des programmes opérationnels des fonds structurels européens génère aussi une accélération des paiements. Le taux de réalisation affiche une hausse, pour atteindre 85%.

REGION BRETAGNE - RAPPORT FINANCIER 2022

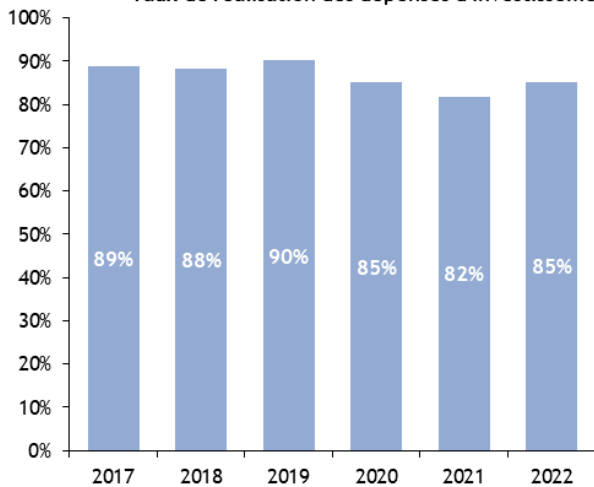
Evolution des dépenses d'investissement par nature comptable (en M€)



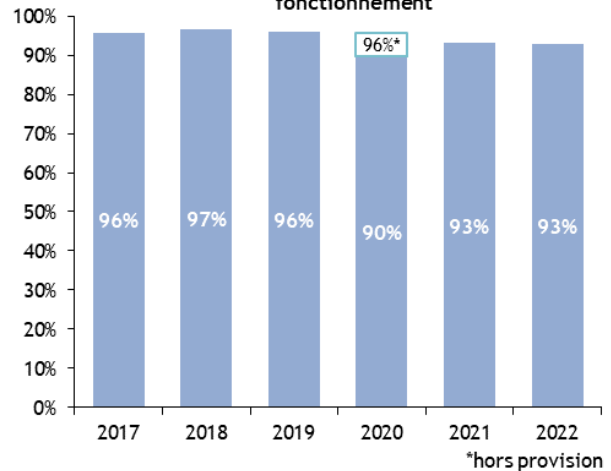
Evolution des dépenses de fonctionnement par nature comptable (en M€)



Taux de réalisation des dépenses d'investissement

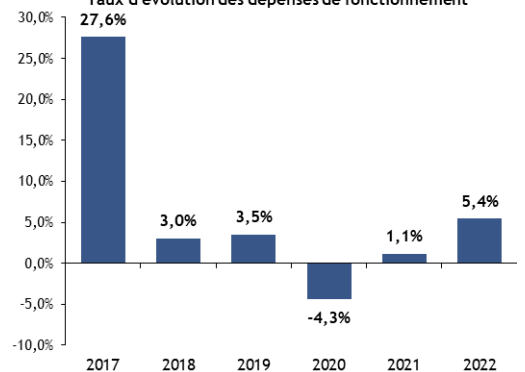


Taux de réalisation des dépenses de fonctionnement



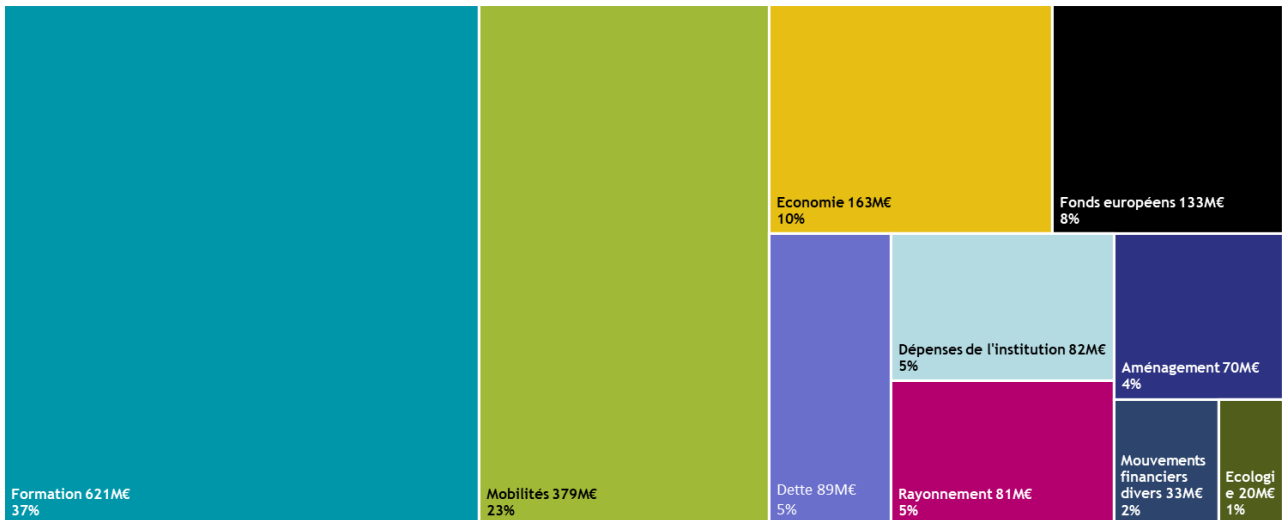
En fonctionnement les dépenses sont en hausse de 5,4%. Les dépenses directement liées à la crise sanitaire se réduisent en 2022 mais restent néanmoins importantes sur certains secteurs (concessions portuaires et aéroportuaires). Mais à la crise sanitaire vient se substituer la crise inflationniste issue en partie du redémarrage de l'activité mondiale et la crise Ukrainienne ; l'inflation impacte directement les dépenses de fonctionnement des lycées, les contrats indexés sur les coûts de l'énergie notamment les transports mais aussi les mesures de revalorisation salariale décidées par l'Etat ou par l'exécutif pour le soutien au pouvoir d'achat des agents régionaux. Le taux de réalisation des dépenses s'élève à 93%.

Taux d'évolution des dépenses de fonctionnement



## I.2. La répartition des dépenses par grandes compétences

### Répartition des dépenses avec masse salariale ventilée par mission



En 2022, 37% du budget régional, soit 621M€, a été consacré à la formation (Mission 3). Cette part est de 31% du budget régional, soit 515M€, si l'on exclut les charges de personnel nécessaires à l'exercice de cette compétence (cf. graphique ci-dessous). Tandis que cette part diminue de 2 points en 2022, le volume de crédits alloué à cette mission est en hausse du fait de la forte augmentation des Dotations Globales de Fonctionnement attribuées prenant en compte la hausse des coûts des énergies, électricité et gaz notamment, dans les lycées.

Les crédits consacrés à la mobilité (Mission 4) se sont élevés à 379M€ en 2022 et représentent 23% des dépenses régionales.

Le soutien à l'économie (Mission 2) constitue le troisième poste budgétaire par ordre d'importance avec 10% des dépenses. Malgré un léger recul, le montant des dépenses allouées reste supérieur au volume versée avant la crise sanitaire. Pour rappel, en 2019, 145M€ de crédits ont été versés sur ce poste.

Le budget alloué au rayonnement et à l'attractivité du territoire (Mission 6) représente quant à lui 5% des dépenses régionales, soit 81M€.

Les dépenses destinées à l'aménagement (Mission 1) et l'écologie (Mission 5) s'élèvent respectivement à 70M€ et 20M€, charges de personnel comprises.

La répartition des dépenses sans ventilation des personnels donne la décomposition suivante.

### Répartition des dépenses par mission



- Mission 1 – Aménagement | 68M€ | +16,7% en 2022 | 4% des dépenses | taux de réalisation 78% en investissement et 75% en fonctionnement

Les dépenses sont en forte hausse en 2022. Le déploiement des infrastructures numériques dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit s'est poursuivi en phase 2 à hauteur 17,5 M€ par an sur la période 2019 – 2023 (programme 103), l'année 2022 est marquée par le démarrage de la phase 3 pour un montant de 16M€.

Cette hausse est minorée par le volume des crédits dépensés sur le programme 101 (contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés) en recul sur l'exercice 2022. En effet la clôture des engagements pris sur la période 2014-2020, pour soutenir les projets des collectivités et acteurs territoriaux à travers les contrats de partenariat Europe - Région - Pays / EPCI et la mobilisation des fonds européens territorialisés tels que LEADER, implique une diminution des paiements.

- Mission 2 – Économie | 154M€ | -5,6% en 2022 | 9% des dépenses | taux de réalisation 84% en investissement et 95% en fonctionnement

En 2022, malgré une légère diminution, le volume de dépenses alloué à l'économie régionale reste à son niveau d'avant crise sanitaire.

Les crédits alloués au programme 203 sont en baisse de 12M€. Minoré de l'avance remboursable versée par la Région en soutien à la société SABEMEN en 2020 et 2021 à hauteur de 15M€ par an, le programme visant à favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises serait en hausse de 3M€ en 2022. Le prêt à SABEMEN fera l'objet d'un remboursement en 2026.

En outre, la Région a renforcé en 2022 sa contribution, aux côtés d'acteurs régionaux et nationaux du capital investissement, avec la création de deux fonds d'investissement, Breizh Rebond et Epopée constitués en 2021.

Le programme 204 est en retrait en 2022, en effet en 2021 près de 10M€ avaient été versés au titre du fonds spécial d'intervention économique à la SICA à Saint Pol de Léon pour la création d'une plateforme de conditionnement et d'expédition des légumes produits par ses adhérents.

Dans le domaine de la mer, une nouvelle feuille de route régionale pour la mer et le littoral a été élaborée et mise en œuvre en lien avec le plan d'action de la Stratégie Bretonne Mer et Littoral. L'exercice 2022 marque la fin du programme FEAMP 2014-2020 (les derniers versements aux bénéficiaires ayant majoritairement eu lieu courant 2021) ainsi que le démarrage du FEAMPA 2021-2027 avec le dépôt des premières lettres d'intention et la sélection des premiers territoires de projets pour le volet territorial dans le cadre du dispositif DLAL (développement local mené par les acteurs locaux).

Concernant la protection des marins en mer, les subventions d'équipement au renouvellement de la flotte de la SNSM sont maintenues à près d'un demi-million d'euros.

L'année 2022 a été marquée par le lancement du programme d'investissement d'avenir régionalisé n°4 (PIA 4) en partenariat avec l'Etat dans cadre du plan de relance sur le programme innovation et économie de la connaissance. Les crédits sont venus alimenter les dispositifs INNO Avenir Projets et Filières auprès de la BPI France en 2022. A ces dispositifs s'est ajouté le soutien aux projets collaboratif de R&D traité sur le budget Région/FEDER.

Dans le domaine agricole, un prêt d'honneur à l'installation en agriculture à hauteur de 2 M€ a été versé à INITIATIVE BRETAGNE (réseau associatif de financement des créateurs d'entreprises).

Enfin, les crédits alloués au programme visant à développer le système portuaire est en nette hausse de plus de 10 M€ en 2022. Cette enveloppe a permis d'assurer l'entretien et la maintenance du patrimoine portuaire et surtout le développement du port de Brest.

- Mission 3 – Formation | 515M€ | +2,5% en 2022 | 31% des dépenses | taux de réalisation 89% en investissement et 89% en fonctionnement

Malgré une légère baisse des réalisations des dépenses destinées à l'amélioration du cadre bâti des lycées (programme 303), les paiements restent très soutenus et ont atteint 129 M€ en 2022 contre 134,5 M€ sur 2021.

Le volume des crédits dépensés sur le programme 309 dédié au fonctionnement des lycées publics est en hausse très marquée (+10M€) du fait des difficultés rencontrées avec le marché relatif à la fourniture d'électricité, de l'augmentation du coût de l'énergie, et le souhait de la Région d'accompagner les lycées dans la prise en compte des surcoûts correspondant, avec l'attribution de compléments aux Dotations Globales de Fonctionnement (DGF).

En matière de recherche et d'enseignement supérieur, l'exercice 2022 est caractérisé par :

- la signature du Contrat Plan Etat-Région 2021-2027 le 15 mars 2022 avec un volet enseignement supérieur recherche innovation doté de plus de 400M€ mobilisés par l'Etat, la Région et les autres collectivités territoriales bretonnes, et l'Europe via le FEDER.
- le lancement de l'élaboration d'un nouveau Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SRESR), dont le précédent élaboré en 2013 s'est achevé.

Le programme 311 voit donc ses affectations et ses réalisations en hausse avec les premiers dossiers de cette nouvelle contractualisation 2021/2027.

La réforme de l'apprentissage se traduit par une nouvelle baisse des dépenses de fonctionnement en 2022, le temps que les nouvelles modalités de soutien trouvent leur rythme de croisière. Néanmoins, la Région a engagé en 2022 un effort soutenu sur les travaux structurants dans les CFA en construction et rénovation avec une hausse de son budget de près de 3,5M€, principalement alloué à la construction du CFA de Montgermont.

En 2022, la Région a organisé une large concertation avec les branches professionnelles, les représentants des étudiants et les acteurs publics ou privés de ce secteur sanitaire, social et médico-social, afin de préparer les orientations régionales en matière de formations sanitaires et sociales pour la période 2023-2028. Ces orientations intègrent la stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES). Dans le cadre du Ségur de la Santé, la Région a ouvert 826 places supplémentaires de formation en soins infirmiers, d'aides-soignants et d'accompagnants éducatifs et sociaux. Le montant des subventions versées en 2022 pour le financement des formations paramédicales est en hausse de 3,7M€. Par ailleurs, la production en 2022 d'un diagnostic emploi-formation par le GREF Bretagne a donné une meilleure visibilité du secteur. Enfin fin 2022, la Région a voté une première tranche de travaux visant à regrouper les instituts de formation aux professions de santé (IFPS) de Saint-Malo et de Dinan sur le site de Ker Siam à Dinan, afin d'assurer de meilleures conditions de formation aux étudiants des deux sites.

En matière de formation professionnelle, les plans destinés à accroître les efforts de formation au profit des demandeurs d'emploi se sont succédés ces dernières années. Le pacte régional d'investissement dans les compétences 2019 – 2022 génère des dépenses supplémentaires pour l'accompagnement dans l'emploi des plus jeunes et des demandeurs d'emploi le moins qualifiés. Dans ce cadre une aide au permis de conduire a été créée en 2022.

Depuis 2019, une aide financière régionale est proposée aux personnes suivant une formation financée par la Région et qui ne sont pas ou ne sont plus indemnisées au titre du chômage. En 2022, environ 8 400 aides financières ont été attribuées aux stagiaires suivant une formation financée par la Région, soit +1,9M€ par rapport à 2021.

Du côté de la formation qualifiante, une nouvelle consultation, publiée en mai 2022, a permis de renouveler l'offre de formation PREPA Projet et PREPA Avenir pour 3 ans à compter de janvier 2023. A noter, la hausse de la subvention pôle emploi en 2022 est de +3,8M€.

S'agissant des langues régionales, la Région, l'Etat et les universités ont signé en 2022 la convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027. Cette signature s'est accompagnée d'une hausse de volume de crédits dépensés de +1,3 M€ en 2022.

- Mission 4 – Mobilités | 374M€ | +7,1% en 2022 | 22% des dépenses | taux de réalisation 83% en investissement et 100% en fonctionnement

Globalement, les dépenses sont en hausse sur cette mission, du fait de deux facteurs :

Le premier est lié à l'augmentation du coût des énergies qui impactent le coût des contrats, avec un prix de l'essence élevé, une attractivité pour les citoyens vers les transports publics entraînant une hausse des affluences très importante par choix de report modal. Par ailleurs, en 2022, les effectifs scolaires transportés sont aussi en hausse.

D'autre part, pour faire face aux pénuries de conducteurs de cars pour transports scolaires et interurbains, la Région a voté lors de sa session de juillet 2022 la mise en place d'une indemnité compensatrice d'activité aux conducteurs à temps partiel.

L'année 2022 est aussi marquée par le renouvellement de trois des sept contrats de délégation de service public de desserte des îles bretonnes.

S'agissant des infrastructures, après un léger fléchissement des dépenses en 2021 dû au report en 2022 du dernier appel de fonds pour le financement de la ligne b du métro rennais, le niveau des dépenses enregistré en 2022 repart à la hausse (+6,1 M€). Les actions de ce programme sont financées dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, prolongé par avenant jusqu'en 2022 pour le volet « Mobilité Multimodale ».

Enfin, la baisse du trafic aérien lié à la crise sanitaire en 2020 et 2021 a entraîné une diminution importante des capacités d'autofinancement des concessions. La Région a soutenu ses délégataires aéroportuaires en attribuant des subventions exceptionnelles en fonctionnement, qui expliquent la forte hausse des paiements sur ce programme.

- Mission 5 – Ecologie | 18 M€ | -3,3% en 2022 | 1% des dépenses | taux de réalisation 53% en investissement et 79% en fonctionnement

Les dépenses affichent un léger repli en 2022.

Le soutien à la reconquête de la qualité de l'eau a mobilisé 7,3 M€, en légère baisse par rapport à 2021 (7,7 M€) (programme 501).

En matière de renforcement de la biodiversité, les crédits du programme 502 sont en retrait de 0,9 M€.

A contrario, sur le programme énergie déchets, les dépenses sont en hausse (passant de 6,9 M€ à 7,6 M€) avec la mise en œuvre de sa feuille de route régionale « *La Région renforce son engagement face au dérèglement climatique* » adoptée en décembre 2021, de la poursuite du déploiement du programme de rénovation énergétique de l'habitat SARE et des projets de mobilisation des citoyens et collectivités dans les transitions.

- Mission 6 – Rayonnement | 65 M€ | +2,9% en 2022 | 4% des dépenses | taux de réalisation 80% en investissement et 91% en fonctionnement

Les dépenses sont en légère hausse en 2022.

Sur la culture et le cinéma, les dépenses sont en léger retrait en fonctionnement mais en hausse en investissement avec les dépenses prévues au CPER, pour le soutien au Quartz ainsi qu'une aide à la rénovation des cinémas.

Depuis 2022, une convention annuelle de gestion de crédits dans les domaines du livre et du cinéma permet à l'Etat et à la Région de poursuivre cette politique menée en concertation avec les acteurs bretons depuis 2016, par délégation de compétence de l'Etat à la Région.

Dans le domaine du sport, le niveau des dépenses d'investissement est en forte hausse en 2022 avec le soutien à la construction du Centre d'Entraînement et de Formation du Rugby Club de Vannes, le soutien à la construction du centre de formation Tennis de table et le soutien à la création du Vélodrome couvert à Loudéac.

En 2022, on note une hausse des subventions d'investissement dans les projets patrimoniaux de territoire.

Sur le tourisme, les dépenses sont en baisse en 2022 notamment du fait du versement en 2021 d'une dépense exceptionnelle visant à indemniser le délégataire du transport public sur le Mont Saint Michel pour 390 k€ pour le déficit d'exploitation constaté sur l'exercice 2020.

Enfin, l'année 2022, marquée par un épisode de sécheresse, a conduit la Région à revoir à la hausse ses investissements en faveur de la restauration des ouvrages hydrauliques afin de sécuriser la gestion des cours d'eau.

- Mission 7 – fonds européens | 131 M€ | +41,6% en 2022 | 8% des dépenses | taux de réalisation 84% en investissement et 81% en fonctionnement

Les dépenses des programmes de fonds de gestion des crédits européens sont en forte hausse en 2022 car en fin de programmation les paiements s'accroissent : FEDER FSE (+23,9 M€), Développement Rural FEADER (+9,6 M€) et FEAMP (+4,8 M€). Initialement dotée de 795,8 M€ de fonds européens, l'enveloppe financière de ces fonds européens a connu une forte hausse en 2021 (enveloppes de relance et transition FEADER) pour atteindre dorénavant près de 1,050 Md d'euros pour la période 2014-2023. S'y ajoutent dorénavant, et jusqu'en 2027, de nouvelles dotations financières, à hauteur d'environ 630 M€.

En 2022, les dépenses se sont élevées au global à 49,0 M€ en fonctionnement et 82,2 M€ en investissement. En contrepartie 130,5 M€ de recettes ont été perçues en 2022. La prise en charge de ces fonds perturbe l'analyse des comptes en raison des décalages entre les dépenses réalisées et la perception des recettes correspondantes. Cet écart doit être systématiquement neutralisé dans le raisonnement et dans la lecture des soldes intermédiaires de gestion. En 2022, les dépenses et recettes sont exceptionnellement à l'équilibre.



- Mission 8 – Autres dépenses | 346 M€ | +6,2% en 2022 | 21% des dépenses | taux de réalisation 86% en investissement et 96% en fonctionnement

Les autres dépenses regroupent les dépenses non ventilées, les mouvements financiers divers, les charges exceptionnelles et financières, l'annuité de la dette (89M€, +9% en 2022, représentant 5% des dépenses) et les dépenses de personnel.

- Les dépenses non ventilées et mouvements financiers divers | 75M€ | +4,2% en 2022 | 4% des dépenses

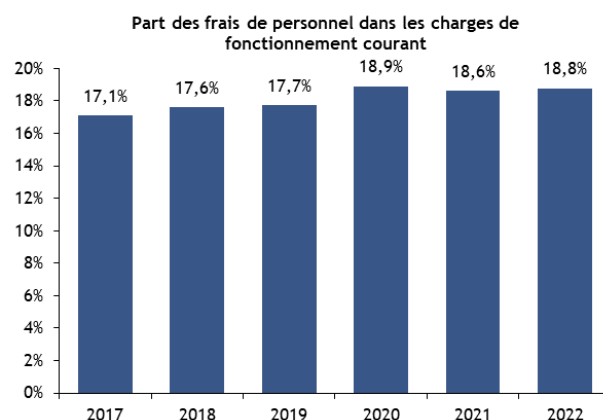
Les dépenses non ventilées et mouvements financiers divers augmentent en 2022. En effet, les mouvements financiers divers sont en hausse de +3,6 M€ avec notamment un volume d'extinction de créances particulièrement important, 5,5 M€ en 2022 contre 1,3 M€ l'année précédente.

- Les charges de personnel (compte 012) | 183 M€ | +5,6% en 2022 | 11% des dépenses

Les charges de personnel s'élèvent à 183 M€ en 2022, soit 11% des dépenses totales et 18,8% des charges de fonctionnement courant. Elles progressent de 5,6% en 2022.

L'ajustement de l'organisation s'est poursuivie en 2022 avec des effectifs supplémentaires, et l'adaptation des postes aux différentes politiques publiques mises en œuvre au sein de la collectivité.

Au-delà de l'évolution des effectifs, l'évolution des charges de personnel dépend de l'effet carrière, des mesures salariales générales et de certaines mesures catégorielles statutaires ou indemnitaires à caractère national (revalorisation du point d'indice, revalorisation des grilles de catégorie B et revalorisation du SMIC notamment).



en euros	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moy.	Δ 2022/21
+ Personnel administratif	55 324 988	57 903 906	59 284 530	63 578 296	64 927 854	69 463 160		4,5 M€
Variation annuelle	8,3%	4,7%	2,4%	7,2%	2,1%	7,0%	4,7%	
+ Personnel des lycées	91 863 651	91 001 232	90 770 690	88 987 734	91 490 327	95 524 541		4,0 M€
Variation annuelle	2,8%	-0,9%	-0,3%	-2,0%	2,8%	4,4%	0,8%	
+ Personnel des ports, VN et transports	11 285 292	14 835 861	15 713 193	14 168 533	15 784 892	16 869 675		1,1 M€
Variation annuelle	14,1%	31,5%	5,9%	-9,8%	11,4%	6,9%	8,4%	
+ Personnel de l'inventaire	1 131 839	1 033 690	1 144 332	1 072 967	1 148 031	1 166 385		0,0 M€
Variation annuelle	4,7%	-8,7%	10,7%	-6,2%	7,0%	1,6%	0,6%	
= Charges de personnel et frais assimilés *	159 605 769	164 774 688	166 912 745	167 807 529	173 351 104	183 023 760		9,7 M€
Variation annuelle	5,4%	3,2%	1,3%	0,5%	3,3%	5,6%	2,8%	

\* compte par nature 012

L'effet carrière, ou « glissement vieillesse technicité », retrace l'incidence sur la masse salariale des avancements et promotions dont bénéficient les agents au long de leur carrière.

S'agissant des mesures salariales générales, le point d'indice de la fonction publique, gelé depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010 a fait l'objet depuis de deux revalorisations successives de 0,6% le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et le 1<sup>er</sup> février 2017 puis d'une revalorisation de 3,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2022. La valeur annuelle du traitement afférent à l'indice 100 majoré a ainsi été portée à 5 820,04 euros à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

La Région a également déployé le dernier volet du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) avec la revalorisation des primes.

\*\*\*

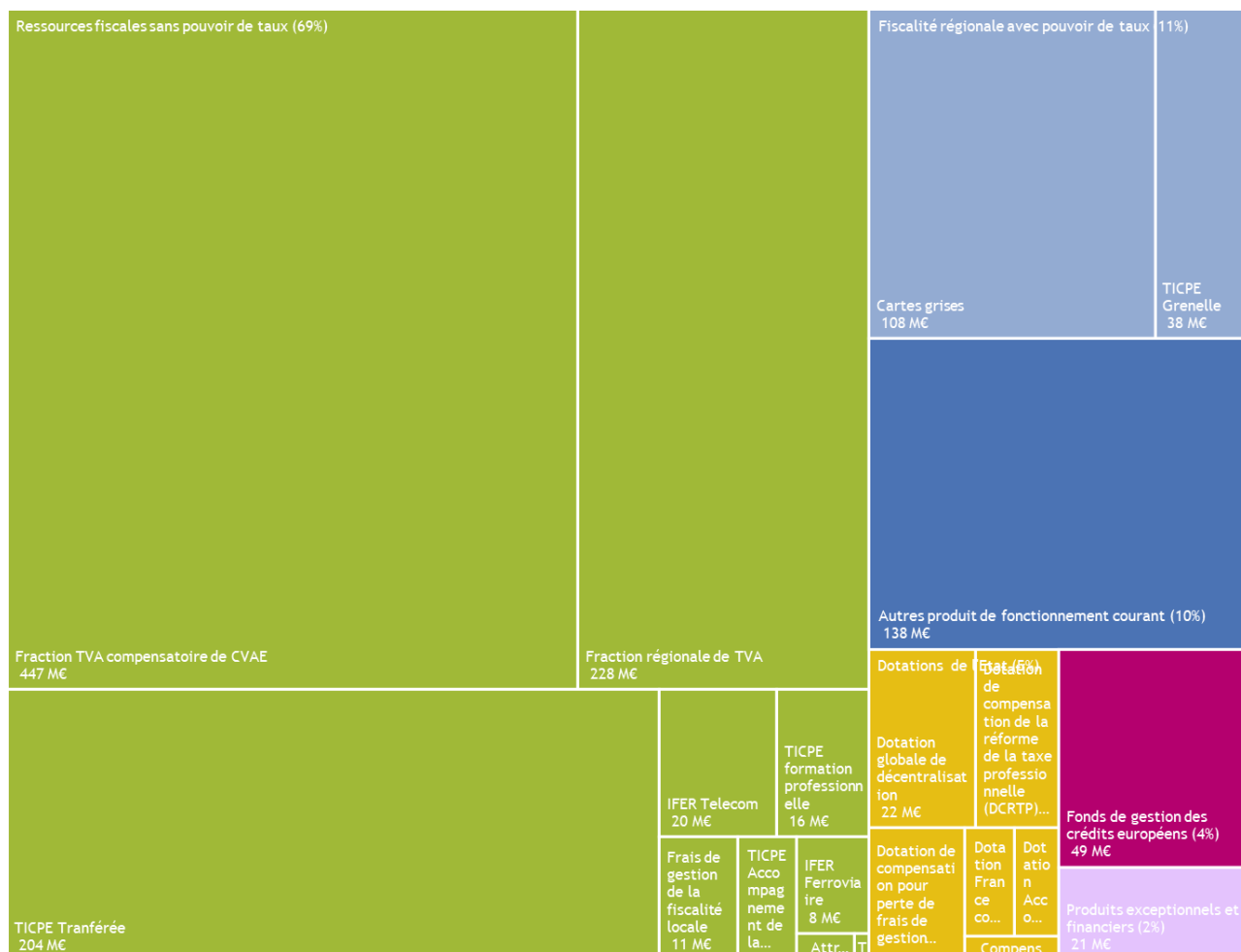
## II. Les recettes

### II.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement (1367 M€) sont constituées des produits de fonctionnement courant (1297 M€), des produits exceptionnels et financiers (21,1 M€) et des recettes du fonds de gestion des crédits européens (49,3 M€). Portées par la dynamique de la TVA et les remboursements de l'union européenne, les recettes de fonctionnement ont augmenté de plus de 5% en 2022. Il est à noter que, hors fonds européens et produits exceptionnels, les produits de fonctionnement courant ont progressé en moyenne de 1% par an sur la période rétrospective.

en euros	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moy.	Δ 2022/21
+ Dotations de l'Etat	266 135 619	80 259 243	77 725 704	85 657 894	94 835 129	67 814 455		-27,0 M€
Variation annuelle	-8,3%	-69,8%	-3,2%	10,2%	10,7%	-28,5%		-23,9%
+ Ressources fiscales sans pouvoir de taux	700 358 087	895 700 635	936 460 176	841 903 167	859 502 507	944 881 251		85,4 M€
Variation annuelle	44,5%	27,9%	4,6%	-10,1%	2,1%	9,9%		6,2%
+ Fiscalité régionale avec pouvoir de taux	167 537 209	152 138 715	163 659 334	152 058 327	162 414 191	146 041 490		-16,4 M€
Variation annuelle	-10,5%	-9,2%	7,6%	-7,1%	6,8%	-10,1%		-2,7%
+ Autres produit de fonctionnement courant	100 399 606	82 021 405	88 979 140	105 079 378	124 782 028	137 788 664		13,0 M€
Variation annuelle	84,0%	-18,3%	8,5%	18,1%	18,8%	10,4%		6,5%
= Produits de fonctionnement courant	1 234 430 521	1 210 119 997	1 266 824 354	1 184 698 766	1 241 533 855	1 296 525 859		55,0 M€
Variation annuelle	21,4%	-2,0%	4,7%	-6,5%	4,8%	4,4%		1,0%
+ Produits exceptionnels et financiers	5 562 584	5 498 259	5 537 067	5 170 490	25 568 329	21 134 862		-4,4 M€
Variation annuelle	141,5%	-1,2%	0,7%	-6,6%	394,5%	-17,3%		30,6%
+ Recettes du FGCE	11 671 846	34 731 076	56 992 341	34 886 604	33 503 729	49 252 444		15,7 M€
Variation annuelle	68,7%	197,6%	64,1%	-38,8%	-4,0%	47,0%		33,4%
= Recettes Reelles de fonctionnement	1 251 664 950	1 250 349 332	1 329 353 762	1 224 755 860	1 300 605 913	1 366 913 165		66,3 M€
Variation annuelle	22,0%	-0,1%	6,3%	-7,9%	6,2%	5,1%		1,8%

#### Recettes de fonctionnement

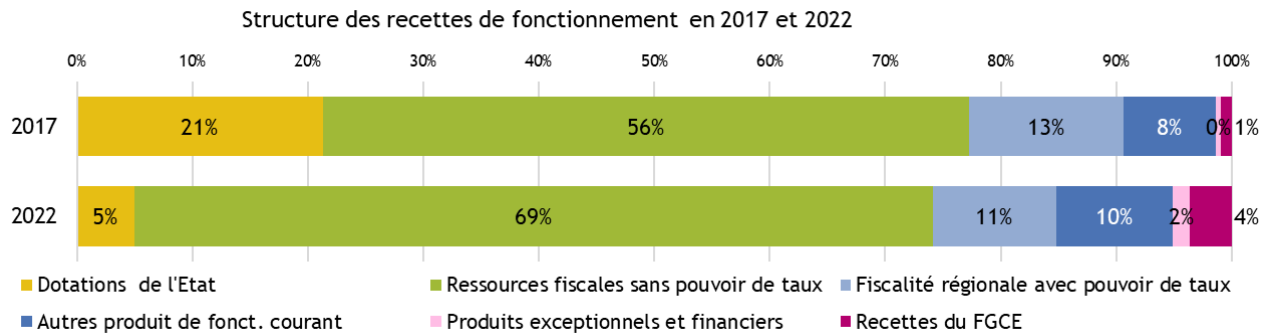


La structure des produits de fonctionnement courant a évolué de manière significative entre 2017 et 2022.

La part des ressources de nature fiscale sur lesquelles la Région ne dispose d'aucun pouvoir de taux constitue la part majoritaire (69% en 2021 contre 56% en 2017). Elle a fortement progressé sur la période, en raison de la dynamique de TVA et de l'intégration du FNGIR dans l'enveloppe de TVA.

A l'inverse, la part des dotations de l'Etat est réduite à 5% en 2021 contre 21% en 2017. Cette évolution majeure résulte du remplacement de la DGF par une fraction des recettes de TVA de l'Etat en 2018.

La part de la fiscalité régionale avec pouvoir de taux ne représente plus que 11% des produits de fonctionnement courant en 2022. La part des autres produits de fonctionnement courant, constitués essentiellement des produits des services et de participations couvre 10% des recettes et comprend notamment la participation de l'Etat au pacte régional d'investissement dans les compétences depuis 2019.



### II.1.1. Les Dotations de l'État

Avec la suppression de la Dotation Globale de Fonctionnement des Régions à partir de 2018, les dotations de l'État sont désormais constituées de la Dotation Globale de Décentralisation, des compensations d'exonérations de fiscalité directe, des compensations instituées dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe en 2011 : Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et fonds national de garantie individuelle des ressources des Régions (FNGIR) jusqu'en 2021. A partir de 2022, le FNGIR est intégré aux recettes de TVA, expliquant l'essentiel de la baisse de 27M€ des dotations de l'Etat entre 2021 et 2022.

en euros	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moy.	Δ 2022/21
<b>+ Dotations de l'Etat</b>	<b>266 135 619</b>	<b>80 259 243</b>	<b>77 725 704</b>	<b>85 657 894</b>	<b>94 835 129</b>	<b>67 814 455</b>		<b>-27,0 M€</b>
	<i>Variation annuelle</i>	<i>-8,3%</i>	<i>-69,8%</i>	<i>-3,2%</i>	<i>10,2%</i>	<i>10,7%</i>	<i>-28,5%</i>	<i>-23,9%</i>
Dotation Globale de Fonctionnement	184 617 656	0	0	0	0	0	0,0%	0,0 M€
DGF forfaitaire	168 932 130	0	0	0	0	0	0,0%	0,0 M€
DGF péréquation	15 685 526	0	0	0	0	0	0,0%	0,0 M€
Dotation globale de décentralisation	21 087 806	21 896 088	21 888 532	21 888 532	21 888 532	21 888 532	0,7%	0,0 M€
Dotation Accompagnement de la réforme de l'apprentissage	0	0	0	5 454 832	5 454 832	5 454 832	0,0%	0,0 M€
Dotation France compétences	0	0	0	6 281 100	6 281 100	6 281 100	0,0%	0,0 M€
Dotation de compensation pour perte de frais de gestion	0	0	0	0	10 653 714	14 548 851		3,9 M€
Compensation de fiscalité directe	7 987 061	7 477 882	6 634 225	5 537 323	4 495 193	2 631 949	-19,9%	-1,9 M€
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCR)	24 834 684	23 276 861	21 594 535	18 887 695	18 453 346	17 009 191	-7,3%	-1,4 M€
Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	27 608 412	27 608 412	27 608 412	27 608 412	27 608 412	0	-100,0%	-27,6 M€

Depuis 2020, les Régions, bénéficient d'une dotation de France compétences (6,3M€) pour financer leurs actions résiduelles en faveur de l'apprentissage après le retrait de l'essentiel de leurs compétences en la matière. En compensation de la suppression des ressources régionales pour l'apprentissage (taxe d'apprentissage et TICPE apprentissage), les Régions bénéficient désormais de ressources spécifiques pour le financement de la formation professionnelle, historiquement incluses dans la taxe d'apprentissage. Le montant établi par l'Etat à 13,7M€ pour la Bretagne, est financé par l'intermédiaire de deux vecteurs : une fraction de TICPE dite « d'accompagnement de la réforme de l'apprentissage » (8,3 M€) et une dotation budgétaire de l'Etat (5,5 M€).

Une nouvelle dotation visant à compenser la perte pour les Régions des frais de gestion liés à la suppression de la taxe d'habitation en 2021 et la diminution des impôts de productions en 2022 a été instituée; pour la Région Bretagne, cela représente 14,5M€.

La Dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle (DCRTP) et la dotation pour transfert des compensations d'exonération de fiscalité directe locale (DTCE FDL) continuent de subir la minoration appliquée annuellement sur les dotations considérées par l'Etat comme des « variables d'ajustement » des concours de l'Etat aux collectivités ; leur montant est en baisse de -3,3M€ en 2022.

Au global, le montant de l'enveloppe des dotations diminue en 2022 (-27M€).

### II.1.2. Les ressources fiscales sans pouvoir de taux

Cette catégorie regroupe l'ensemble des ressources de nature fiscale perçues par la Région, dont l'évolution est fonction de la croissance des bases de taxation, et/ou des taux et tarifs décidés par l'Etat, mais sur lesquelles la Région ne dispose d'aucun effet de levier.

en euros	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moy.	Δ 2022/21
+ Ressources fiscales sans pouvoir de taux	700 358 087	895 700 635	936 460 176	841 903 167	859 502 507	944 881 251		85,4 M€
<i>Variation annuelle</i>	44,5%	27,9%	4,6%	-10,1%	2,1%	9,9%	6,2%	
TICPE Transférée	205 490 068	204 103 419	206 074 077	201 457 311	204 287 624	204 148 975	-0,1%	-0,1 M€
CVAE	330 468 032	335 625 838	366 726 598	378 942 185	0	0	-100,0%	0,0 M€
Fonds de péréquation de la CVAE	891 792	2 875 351	2 335 646	736 038	466 671	0		-0,5 M€
Attributions de compensation de CVAE		1 784 862	1 784 862	1 784 862	1 784 862	1 784 862		0,0 M€
IFER Ferroviaire	7 399 334	7 575 717	7 935 363	8 328 559	8 312 344	8 128 291	1,9%	-0,2 M€
IFER Telecom	21 528 000	20 691 465	19 666 285	20 684 600	19 989 132	19 989 133	-1,5%	0,0 M€
Frais de gestion de la fiscalité locale	23 767 389	24 310 555	24 777 299	25 635 269	15 064 575	11 232 142	-22,1%	-3,8 M€
* TICPE formation professionnelle	10 933 875	10 953 478	10 953 479	10 953 478	10 040 690	15 784 858	13,0%	5,7 M€
TICPE primes d'apprentissage	18 268 329	13 557 390	15 782 300	0	0	0	-100,0%	0,0 M€
Taxe d'apprentissage	71 931 427	74 613 502	76 402 626	0	0	0	-100,0%	0,0 M€
TICPE taxe d'apprentissage	6 840 046	6 958 284	7 173 357	0	0	0	-100,0%	0,0 M€
* TICPE Accompagnement de la réforme de l'apprentissage	0	0	0	8 302 754	9 195 964	8 302 754		-0,9 M€
TICPE Orientation et information sur les métiers	0	0	0	460 455	459 408	465 396		0,0 M€
Fraction régionale de TVA		192 650 774	196 848 285	184 617 656	210 223 013	228 227 239		18,0 M€
Fraction TVA compensatoire de CVAE		0	0	0	379 678 223	446 817 600		67,1 M€

\*En 2021, un titre de recettes 912 788 € a été imputé à tort sur la TICPE Accompagnement de la Réforme de l'apprentissage au lieu de la TICPE formation professionnelle

Depuis 2021 cette catégorie se compose principalement des ressources issues de la TVA (part perçue en remplacement de la DGF des régions et part perçue en remplacement de la CVAE régionale) et de la TICPE transférée par l'Etat, principal vecteur de compensation pour financer les transferts de compétences depuis 2004.

- **Des recettes de TVA remplacent depuis 2021 la contribution à la valeur ajoutée des entreprises**

La part régionale de la CVAE est supprimée en 2021, remplacée par des recettes de TVA reversées par l'Etat. La loi de finances pour 2020 prévoit que le montant versé en 2021 au titre de cette part de TVA est égale au montant de CVAE perçu par la Région en 2020. Depuis 2022 ces recettes bénéficient de la dynamique des recettes de TVA de l'Etat.

Les recettes du fonds de péréquation de la CVAE, calculées sur les montants de CVAE de 2020, ont donc été perçues pour la dernière année en 2021.

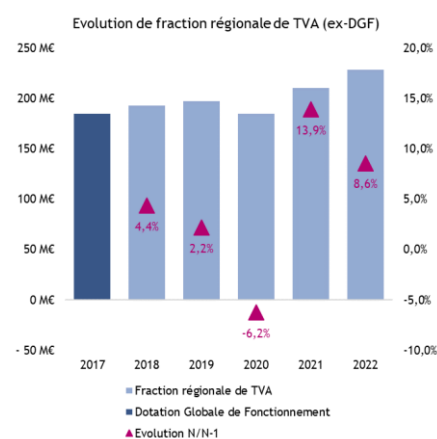
Cette part est majorée en 2022 du montant de l'ancien FNGIR à hauteur de 27,6M€ qui bénéficiera désormais de la dynamique de la TVA.

Au total, la part fraction compensatoire de CVAE atteint un montant de 446,8M€, à +17,68% soit +67,1M€ avec prise en compte du FNGIR, et +10,41% soit +39,5M€ hors intégration du FNGIR.

- **La fraction régionale de TVA**

La quote-part des recettes reversée par l'Etat aux régions au titre de cette part de TVA est fixe. Elle a été calculée à partir des montants de DGF perçus par les régions en 2017. Rapporté au montant des recettes de TVA perçues par l'Etat cette même année, la DGF versée aux régions correspond à un ratio de 2,6%. Les recettes de TVA nettes encaissées par l'Etat sont ainsi, sur la base de ce ratio, reversées chaque mois aux régions. Cette recette bénéficie également d'une garantie plancher, à hauteur des montants de DGF perçus en 2017.

Cette garantie a été activée en 2020, l'évolution spontanée des recettes de TVA, fortement impactées par la conjoncture économique, conduisant à une recette inférieure au montant de DGF de 2017. Le niveau de recettes encaissées en 2021, plus important qu'en 2019, témoigne d'une reprise rapide de la consommation. En 2022, cette dynamique se confirme, sous l'effet de l'inflation, avec une nouvelle évolution annuelle de +8,6% soit +18M€, pour atteindre 228M€.



- **La TICPE transférée**

**La TICPE dite « transférée »** est garantie par l'Etat pour la part correspondant au financement des transferts de compétences. Son montant de 204,1M€ est en légère baisse en 2022 avec 139k€ de recettes encaissées en moins, soit -0,1%. La TICPE transférée comprend également depuis 2017 les fractions de tarifs correspondant à l'ancienne modulation régionale.

**La TICPE « formation professionnelle »** est ajustée à la hausse pour tenir compte de la revalorisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle. Le montant s'élève à 15,16M€ en 2022.

**Les ressources dédiées au financement l'apprentissage**, TICPE "primes d'apprentissage", taxe d'apprentissage et la TICPE « taxe d'apprentissage » ne sont plus perçues depuis 2020. En revanche s'y substitue une ressource de 8,3 M€ de TICPE permettant de compenser la part de la ressource régionale de taxe d'apprentissage qui finançait historiquement les actions de formation professionnelle.

**Les frais de gestion de la fiscalité locale** subissent une nouvelle baisse importante en 2022 (-22%) correspondant à la part des frais de gestion antérieurement prélevée sur les impôts de production. Une dotation est désormais perçue en compensation.

Enfin, comptablement, sont également rattachées à la catégorie des ressources fiscales les **attributions de compensations** versées par les départements du Finistère et des Côtes d'Armor suite au transfert de la compétence transport interurbain, maritime et scolaire (en complément du transfert de CVAE). Le montant définitif de ces compensations, établi par les commissions locales d'évaluation des charges et ressources transférées et validé par arrêté des préfets départementaux, est de 1,8 M€.

En 2022, les ressources fiscales sans pouvoir de taux s'élèvent à 944,9 M€, soit une évolution de 85,4M€ et +9,9% par rapport à 2021, essentiellement liée à la dynamique de TVA.

### II.1.3. La fiscalité régionale avec pouvoir de taux

La fiscalité avec pouvoir de taux correspond à l'ensemble des ressources de nature fiscale, sur lesquelles la Région peut exercer un effet de levier : la taxe sur les cartes grises et la majoration de tarifs applicable à la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) dite majoration « Grenelle », sachant que celle-ci a été portée à son tarif maximum dès 2011. La modulation régionale de TICPE ne rentre plus dans cette catégorie depuis 2017 et correspond désormais à des fractions de tarifs transférés par l'Etat (voir supra).

L'article 21 de la loi n°2019-1779 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 supprime au 1<sup>er</sup> janvier 2020 la taxe sur les permis de conduire, considérée comme une taxe à trop faible rendement.

en euros	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moy.	Δ 2022/21
+ Fiscalité régionale avec pouvoir de taux	167 537 209	152 138 715	163 659 334	152 058 327	162 414 191	146 041 490		-16,4 M€
Variation annuelle	-10,5%	-9,2%	7,6%	-7,1%	6,8%	-10,1%		-2,7%
Cartes grises	131 116 795	115 777 185	127 854 390	120 522 445	127 693 392	108 358 241		-3,7%
Permis de conduire (pour mémoire)	0	0	0	0	0	0		
Droits de mutation (pour mémoire)	0	0	0	0	0	0		
* TICPE Grenelle	36 420 414	36 361 530	35 804 944	31 535 882	34 720 799	37 683 249		0,7%
TICPE modulée (pour mémoire)								

\* le montant de TICPE Grenelle dû au titre de 2019 est de 36,1M€, une régularisation de 0,3M€ versée tardivement ayant été titrée sur l'exercice 2020

- **Les recettes liées à l'immatriculation des véhicules**

La taxe régionale s'applique aux immatriculations délivrées dans l'année sur le territoire régional dans le cadre d'une acquisition de véhicule. Les Régions fixent le montant du taux unitaire de la taxe. Ce taux est ensuite multiplié par la puissance fiscale des véhicules. Il est par ailleurs réduit de moitié pour les véhicules d'occasions de plus de 10 ans (prévu par la loi) et les véhicules « propres » (sur délibération régionale). L'article 69 de la loi de finances pour 2020 prévoit par ailleurs une exonération totale de taxe pour les véhicules fonctionnant exclusivement à l'électricité ou à l'hydrogène à partir 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Par ailleurs dans le cadre de la simplification de la fiscalité sur les véhicules, engagée par la loi de finances pour 2020, la taxe régionale fixe appliquée lors d'une demande de modifications ou de duplicatas de certificats d'immatriculation, a été supprimée au premier janvier 2021. Cette suppression est « compensée » par l'attribution aux Régions d'une part des frais de gestion perçus par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés en charge de la délivrance des certificats (7€).

Sous l'effet de la crise sanitaire, le produit de la taxe régionale a reculé de - 7,3 M€ en 2020. Avec le rebond des immatriculations enregistré en 2021, le montant des recettes encaissée en 2021 est revenu à un niveau équivalent de celui de 2019. Mais en 2022, ce montant est en nette baisse de 10,1% avec 108,4M€ encaissés.

• **La recette de la majoration « Grenelle » de TICPE**

Elle reflète l'évolution de la consommation de carburant constatée sur le territoire national (depuis la loi de finances pour 2020 qui a remplacé l'assiette régionale par une fraction de l'assiette nationale). Sa baisse a été significative en 2020 (-4,3 M€ par rapport à 2019 soit -12%). Avec 34,7M€ encaissés au titre de 2021, le niveau de cette recette reste inférieur à celui de 2019 (-3,8%), mais le dépasse en 2022 pour être porté à 37,7M€.

**II.1.4. Les autres produits de fonctionnement courant**

Les autres produits de fonctionnement courant comprennent les participations et cofinancements obtenus sur les politiques menées par la Région dans ses différents domaines d'intervention. Le montant de ces produits est de 137M€ en 2022, en hausse de 10%.

Cette évolution est principalement due aux participations reçues de l'Etat, qui affichent une progression de 21,6M€ liée à la montée en charge des dépenses régionales de formation liées au Pacte breton d'investissement dans les compétences (78,8 M€ en 2022, 57,2M€ en 2021, 54M€ en 2020, 41 M€ en 2019, 29,9M€ en 2018) mais également au versement d'une participation dans le cadre de la demande faite par le Gouvernement aux Régions d'autoriser l'ouverture de places supplémentaires de formation en soins infirmiers, d'aides-soignants et d'accompagnants éducatifs et sociaux, tel que prévu par les accords du Ségur de la Santé signés en juillet 2020. Ce financement relève du volet « Cohésion » du plan de relance de l'Etat. En 2021 une recette supplémentaire de 3,2M€ a donc été perçue à ce titre. En 2022, le dispositif a perduré pour s'élever à 6,7M€. En parallèle, une nouvelle participation compensant la revalorisation salariale des personnels des instituts de formation, suite à un conventionnement avec le Ministère de la Santé et de la Prévention, a permis l'octroi de 2M€.

Les participations reçues de l'Europe en 2022 sont quant à elles en diminution par rapport à 2021 (-4,3M€) et concernent les appels de fonds FSE, FEDER, ainsi que le remboursement de frais liés à l'assistance technique liée au FEADER et le FEAMP. Ces recettes fluctuent en fonction du rythme des demandes de paiement, et montent donc en puissance au fil de l'avancement de la programmation.

Les autres produits de fonctionnement courant intègrent également le reversement des trop-perçus, les produits de redevances, et depuis 2017 pour les produits du service transport scolaire et interurbain 11,6M€ contre 11,3M€ en 2021, composés principalement des participations familiales.

Le montant des participations des familles au titre de la restauration et de l'hébergement dans les lycées, s'il avait retrouvé un niveau d'avant crise en 2021, se chiffre à 5,3M€ en 2022 (-2,2M€) en raison d'un décalage d'encaissement des recettes du 2<sup>ème</sup> semestre 2022.

**II.2. Les recettes d'investissement hors emprunt**

Les recettes d'investissement se composent des dotations et subventions d'équipement, ainsi que des ressources propres d'investissement. Les recettes d'investissement hors emprunt sont en hausse de 23,8% en 2022 et s'élèvent à 180,5 M€.

en euros	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moy.	Δ 2022/21
+ Recettes du FGCE	17 537 700	63 397 686	51 954 916	59 922 215	60 041 568	81 294 965		21,3 M€
Variation annuelle	115,8%	261,5%	-18,0%	15,3%	0,2%	35,4%	35,9%	
+ Dotations et subventions d'équipement	33 461 059	35 184 510	38 399 732	40 693 444	39 905 954	47 997 052		8,1 M€
Variation annuelle	19,4%	5,2%	9,1%	6,0%	-1,9%	20,3%	7,5%	
+ Recettes propres d'investissement	36 950 308	56 611 458	42 119 345	49 571 691	45 837 954	51 246 242		5,4 M€
Variation annuelle	15,2%	53,2%	-25,6%	17,7%	-7,5%	11,8%	6,8%	
+ Recettes d'investissement hors emprunt	87 949 067	155 193 654	132 473 993	150 187 350	145 785 476	180 538 259		34,8 M€
Variation annuelle	28,9%	76,5%	-14,6%	13,4%	-2,9%	23,8%	15,5%	

Les recettes des fonds de gestion des crédits européens atteignent un niveau très élevé, qui s'explique par la montée en puissance tardive de la programmation des dossiers, des paiements aux tiers bénéficiaires ainsi que, pour le FEDER, du contenu des appels de fonds auprès de la Commission Européenne. Concernant le FEDER, les services régionaux ont procédé à quatre appels de fonds. Ainsi les remboursements perçus en 2022 au titre des subventions FEDER versées aux tiers bénéficiaires atteignent 52M€, largement supérieurs à ceux de 2021 (+18,4M€). De même, bénéficiant d'un rattrapage dans l'exécution de la programmation, les versements effectués aux bénéficiaires du FEAMP par l'Agence de services et de paiement (ASP), enregistrés en recettes et en dépenses dans les comptes de la Région, sont de 9,3M€, en hausse de 4,1M€. A l'inverse, les versements effectués dans la cadre du FEADER ont été moins importants qu'en 2021(-1,2M€), avec 19,9M€ de recettes.

Les dotations et subventions d'investissement reçues s'élèvent à 48M€ (+8,1M€ par rapport à 2021). Il s'agit en premier lieu de la Dotation Régionale d'Équipement Scolaire, gelée depuis 2009 à 21M€, ainsi que depuis 2020 de la dotation de France Compétences pour le financement du soutien aux CFA (7,7 M€). Sont également

inscrites les subventions de l'État, des collectivités locales ou d'autres financeurs pour la participation à des travaux d'équipement. C'est le cas des paiements reçus au titre de la « dotation régionale d'investissement » (8,9M€, +1M€) du plan de relance de l'Etat, permettant de cofinancer des projets de travaux de rénovation thermique dans les lycées bretons.

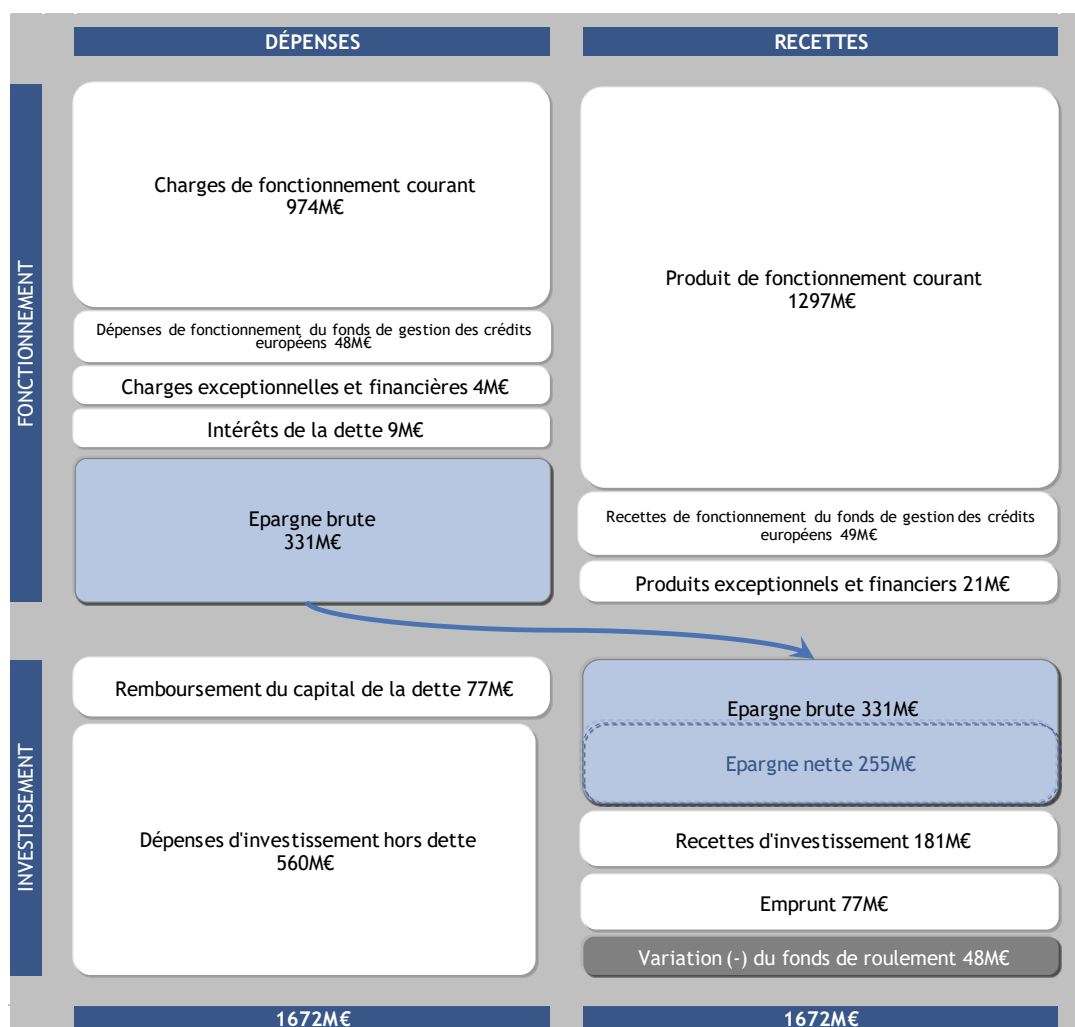
Les ressources propres d'investissement de la Région sont composées essentiellement du Fonds de compensation pour la TVA, des produits de cessions et des remboursements d'avances consenties aux entreprises. Elles dépendent directement des dépenses d'investissement des années antérieures.

Le FCTVA compense la TVA acquittée par la Région sur ses dépenses d'investissement de l'année précédente. En 2022, ces recettes s'élèvent à 29,8 M€ (+2,4M€).

Les produits de cession s'élèvent à 1,4M€ en 2022, soit +0,4M€ par rapport à 2021.

Les remboursements d'avances résultent des prêts accordés aux entreprises au cours des exercices précédents, et des échéanciers de remboursements correspondants. En 2022, le rythme continue d'augmenter pour se porter à 12,6M€ de recettes encaissées, au titre de remboursements d'avances.

### III. La situation financière



*Le jeu des arrondis ne permet pas forcément à la présentation en millions d'euros d'être équilibrée*

#### III.1. La constitution de l'épargne

L'épargne dégagée par une collectivité sur sa section de fonctionnement contribue au financement des investissements. L'analyse des soldes d'épargne permet de juger la capacité structurelle d'une collectivité à couvrir sainement ses besoins de financement.

- **L'excédent brut courant** est le solde entre les produits de fonctionnement courant et les charges de gestion courante. Il évalue la capacité de la collectivité à dégager, sur sa gestion courante, un excédent, et par conséquent des marges de manœuvre.

A partir du calcul de l'excédent brut courant, la chaîne d'épargne se décompose de la manière suivante :

- l'excédent brut courant majoré des produits exceptionnels et financiers et minoré des charges exceptionnelles et financières correspond à l'**épargne de gestion** qui sert prioritairement au paiement de l'annuité de la dette ;
- l'**épargne brute** se déduit de l'épargne de gestion en retranchant les intérêts de la dette. Elle correspond strictement à la contribution de la section de fonctionnement au financement de l'investissement ;
- l'**épargne nette**, enfin, mesure la capacité maximum de financement dégagée par la section de fonctionnement, une fois couverte la dépense d'investissement obligatoire qu'est le remboursement du capital de la dette.



en euros	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moy.	Δ 2022/21
<b>+ Produits de fonctionnement courant</b>	1 234 430 521	1 210 119 997	1 266 824 354	1 184 698 766	1 241 533 855	1 296 525 859		55,0 M€
<i>Variation annuelle</i>	21,4%	-2,0%	4,7%	-6,5%	4,8%	4,4%	1,0%	
<b>- Charges de fonctionnement courant</b>	932 676 547	935 310 731	942 187 016	887 479 816	931 816 226	974 464 659		42,6 M€
<i>Variation annuelle</i>	28,2%	0,3%	0,7%	-5,8%	5,0%	4,6%	0,9%	
<b>= Excédent brut courant hors FGCE*</b>	301 753 974	274 809 266	324 637 338	297 218 950	309 717 629	322 061 200		12,3 M€
<i>Variation annuelle</i>	4,5%	-8,9%	18,1%	-8,4%	4,2%	4,0%	1,3%	
<b>+ Solde du fonds de gestion des crédits européens</b>	2 789 086	-226 136	-152 744	220 215	-3 199 674	963 389		4,2 M€
<b>= Excédent brut courant</b>	304 543 059	274 583 130	324 484 594	297 439 165	306 517 955	323 024 589		16,5 M€
<i>Variation annuelle</i>	5,4%	-9,8%	18,2%	-8,3%	3,1%	5,4%	1,2%	
<b>+ Produits exceptionnels et financiers</b>	5 562 584	5 498 259	5 537 067	5 170 490	25 568 329	21 134 862		-4,4 M€
<b>- Charges exceptionnelles et financières hors intérêts</b>	4 185 831	3 748 816	8 555 306	41 577 554	6 462 260	3 653 060		-2,8 M€
<b>= Epargne de gestion</b>	305 919 812	276 332 573	321 466 355	261 032 102	325 624 024	340 506 391		14,9 M€
<i>Variation annuelle</i>	7,0%	-9,7%	16,3%	-18,8%	24,7%	4,6%	2,2%	
<b>- Intérêts de la dette</b>	6 822 390	7 018 439	7 325 232	7 393 661	7 275 093	9 061 181		1,8 M€
<i>Variation annuelle</i>	4,4%	2,9%	4,4%	0,9%	-1,6%	24,6%	5,8%	
<b>= Epargne brute</b>	299 097 423	269 314 134	314 141 124	253 638 441	318 348 931	331 445 211		13,1 M€
<i>Variation annuelle</i>	7,1%	-10,0%	16,6%	-19,3%	25,5%	4,1%	2,1%	
<b>- Remboursement du capital de la dette</b>	48 958 758	45 773 214	49 984 301	53 769 621	68 804 036	76 898 496		8,1 M€
<i>Variation annuelle</i>	-3,0%	-6,5%	9,2%	7,6%	28,0%	11,8%	9,5%	
<b>= Epargne nette</b>	250 138 665	223 540 920	264 156 823	199 868 820	249 544 895	254 546 715		5,0 M€
<i>Variation annuelle</i>	9,3%	-10,6%	18,2%	-24,3%	24,9%	2,0%	0,3%	

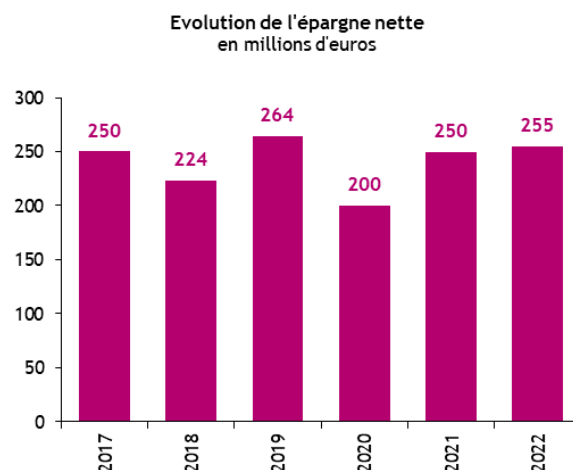
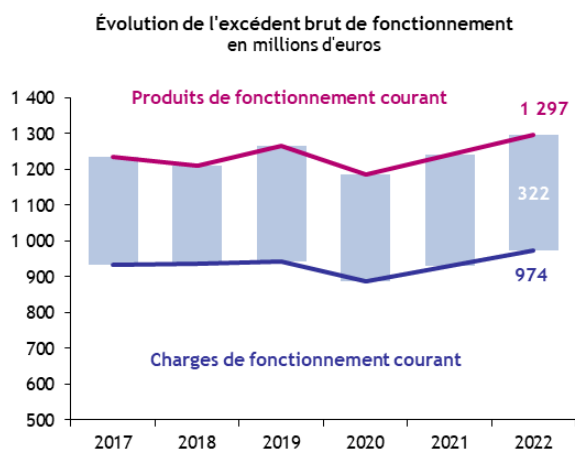
\* Hors opération de gestion de dette et de trésorerie, hors résultats antérieurs, hors Fonds de gestion des crédits européens

En moyenne, sur la période rétrospective, les produits de fonctionnement courant ont progressé de 1% par an. Les charges de fonctionnement courant ont quant à elles augmenté de 0,9% par an en moyenne.

Les produits de fonctionnement courant ont augmenté de 4,4% en 2022 (+55M€), ce qui a permis d'absorber la hausse de 4,6% des charges de fonctionnement courant (+42,6M€) et de dégager un excédent brut courant de 323M€, y compris solde du fonds de gestion des crédits européens.

L'excédent brut augmente ainsi de 16,5M€ en 2022. Cet effet se répercute en cascade sur les autres maillons de la chaîne d'épargne qui progressent chacun de manière significative. Ainsi, et compte-tenu de la nouvelle reprise des provisions constituées au moment de la crise sanitaire, l'épargne de gestion atteint 341M€ en 2022, son plus haut niveau sur la période.

La remontée très importante des taux d'intérêt explique l'essentiel de la hausse des intérêts de la dette (+1,8M€.). L'épargne brute atteint également son plus haut niveau en 2022 avec 331M€. Une fois déduits les remboursements d'emprunt, l'épargne nette s'élève à 254M€ en 2022, en hausse de 2% par rapport à 2021.

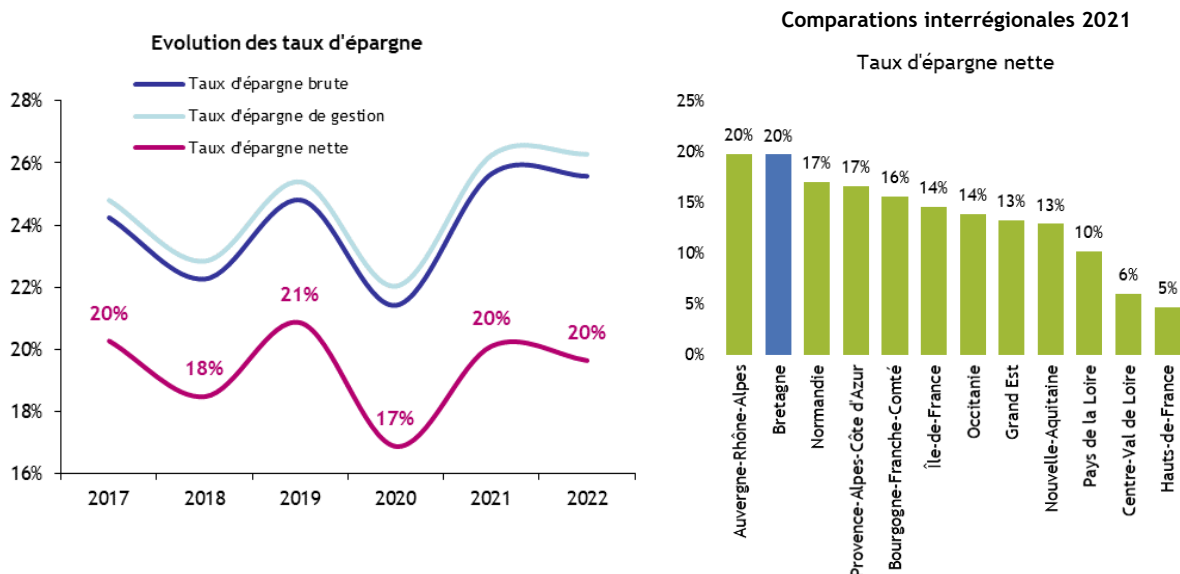


Le taux d'épargne rapporte l'épargne aux produits de fonctionnement courant. L'augmentation du périmètre de compétences de la Région, dont l'essentiel des charges pèse sur la section de fonctionnement conduit à une détérioration tendancielle des taux d'épargne. Le taux d'épargne nette se stabilise à 20% en 2022.

Le taux d'épargne nette de la Bretagne reste à un niveau satisfaisant. En 2021, les taux d'épargne des Régions s'échelonnaient ainsi de 20% à 5% et s'établissait à 14% en moyenne (cf. comptes administratifs des régions en 2021<sup>1</sup>). Ce bon niveau d'épargne permet d'amortir les effets des différentes crises sur la section de

1 La TICPE Grenelle est retraitée en section de fonctionnement pour toutes les régions dans cette analyse.

fonctionnement (diminution conjoncturelle des recettes, impact de l'inflation sur les coûts énergétiques etc...), validant a posteriori la stratégie financière suivie de longue date par la Région.



### III.2. Le financement des investissements

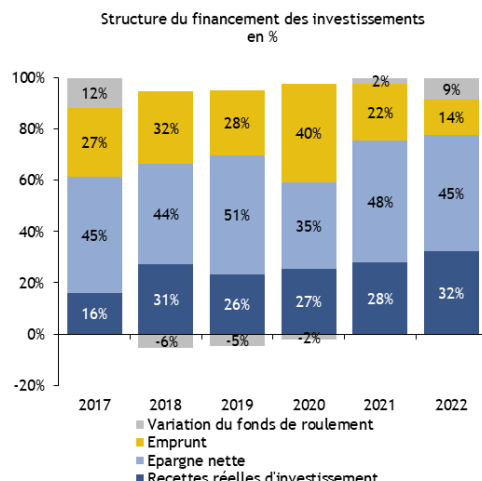
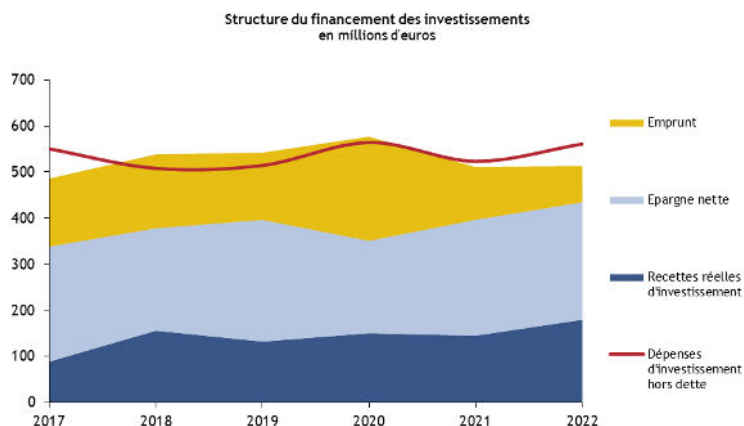
Pour financer ses investissements, la Région dispose des ressources suivantes :

- ses ressources d'investissement,
- l'autofinancement dégagé sur sa section de fonctionnement,
- une ressource externe : l'emprunt,
- et subsidiairement la variation du fonds de roulement.

en euros	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moy.	Δ 2022/21
- Dépenses d'investissement hors dette	549 805 851	507 919 522	514 185 678	563 249 181	523 007 064	560 068 559		37,1 M€
+ Recettes d'investissement hors emprunt	87 949 067	155 193 654	132 473 993	150 187 350	145 785 476	180 538 259		34,8 M€
= Capacité ou Besoin de financement total	-461 856 785	-352 725 868	-381 711 684	-413 061 832	-377 221 588	-379 530 299		-2,3 M€
<i>Variation annuelle</i>	64,6%	-23,6%	8,2%	8,2%	-8,7%	0,6%	-3,9%	
+ Epargne nette	250 138 665	223 540 920	264 156 823	199 868 820	249 544 895	254 546 715		5,0 M€
= Capacité ou Besoin de financement réel	-211 718 120	-129 184 948	-117 554 862	-213 193 012	-127 676 693	-124 983 585		2,7 M€
<i>Variation annuelle</i>	310,3%	-39,0%	-9,0%	81,4%	-40,1%	-2,1%	-10,0%	
+ Emprunts	147 384 692	160 000 000	145 000 000	227 000 000	115 000 000	77 000 000		-38,0 M€
<i>Variation annuelle</i>	34,0%	8,6%	-9,4%	56,6%	-49,3%	-33,0%	-12,2%	
= Variation du fonds de roulement (VFR)	-64 333 428	30 815 052	27 445 138	13 806 988	-12 676 693	-47 983 584		

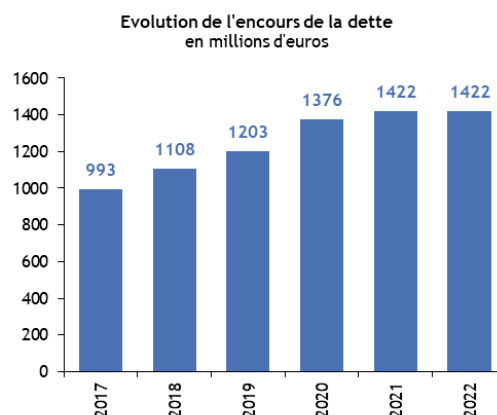
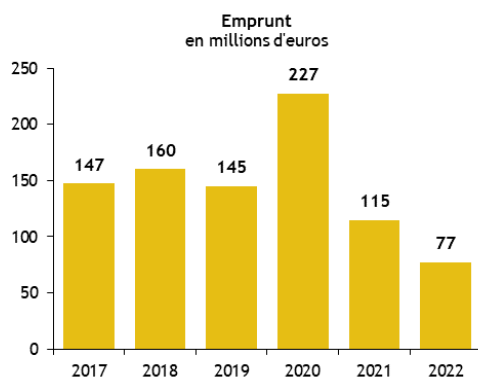
La comparaison des dépenses et des recettes d'investissement détermine un **besoin de financement total**. Il s'élève à 379M€ en 2022. Ce besoin de financement est couvert prioritairement par l'épargne nette dégagée sur la section de fonctionnement, soit 255M€. Lorsqu'un **besoin de financement réel** subsiste, il est alors financé par l'emprunt. Le besoin de financement réel s'élève à 124,9 M€ en 2022 et a été couvert par 77 M€ d'emprunt et par l'utilisation du fond de roulement à hauteur de 47,9M€. Compte tenu de l'envolée des taux d'intérêt, la Région a fait le choix d'un recours modéré à l'emprunt et d'une utilisation plus significative du fonds de roulement constitué en période de taux bas ou négatifs.

En 2022, les investissements régionaux ont été financés à 45% par l'épargne nette dégagée sur la section de fonctionnement, à 14% par l'emprunt et à 32% par les recettes d'investissement, le solde de 9% étant couvert par une ponction dans le fonds de roulement.



### III.2.1. L'emprunt

En 2022, 77 M€ d'emprunt ont été mobilisés par l'intermédiaire des contrats bancaires d'une part et directement sur les marchés de capitaux par le biais d'émissions obligataires d'autre part.



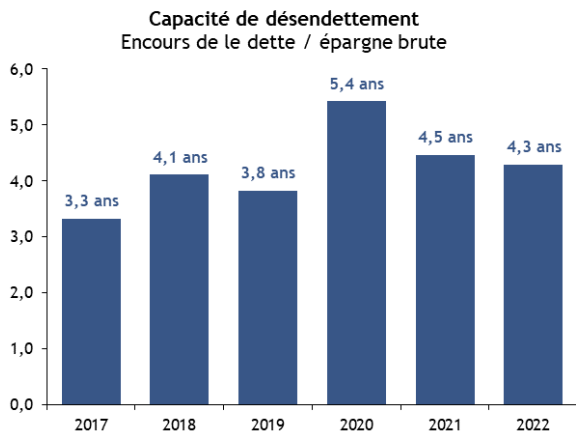
en euros	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moy.
<b>Emprunts</b>	<b>147 384 692</b>	<b>160 000 000</b>	<b>145 000 000</b>	<b>227 000 000</b>	<b>115 000 000</b>	<b>77 000 000</b>	
+ Emprunts transférés à la Région*	0	0	0	0	0	0	0
+ Emprunts de réaménagement	47 615 308	0	45 000 000	0	150 000 000	0	0
+ Solde des opérations de trésorerie	0	0	0	0	0	0	0
- Remboursement du capital de la dette	48 958 758	45 773 214	49 984 301	53 769 621	68 804 036	76 898 496	
- Remboursements anticipés	47 615 308	0	45 000 000	0	150 000 000	0	
<b>= Flux d'endettement</b>	<b>98 425 934</b>	<b>114 226 786</b>	<b>95 015 699</b>	<b>173 230 379</b>	<b>46 195 964</b>	<b>101 504</b>	
<b>Encours de la dette au 31 décembre</b>	<b>993 361 955</b>	<b>1 107 588 741</b>	<b>1 202 604 441</b>	<b>1 375 918 938</b>	<b>1 422 114 903</b>	<b>1 422 216 407</b>	
Variation annuelle	11,0%	11,5%	8,6%	14,4%	3,4%	0,0%	7,4%

\* En 2020, suite à la dissolution du SMATAH, la Région a repris à son compte les 3 emprunts souscrits par la structure.

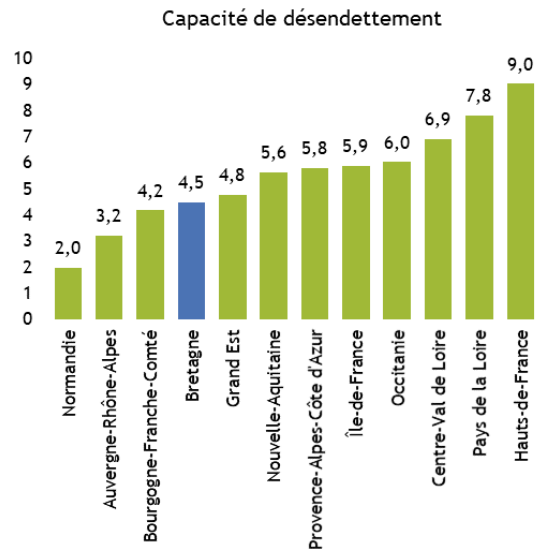
Depuis 2020, les remboursements annuels du capital de la dette comprennent les remboursements *in fine* des premiers emprunts obligataires contractés à compter de 2014, ce qui explique la montée en puissance progressive du remboursement en capital de la dette. Il s'élève à 76,9 M€ en 2020. Le flux net d'endettement est quasi nul en 2022 ce qui conduit à une stabilisation de l'encours de dette à 1422M€.

A la différence des ressources propres, l'emprunt génère une charge annuelle de dette. Pour la Bretagne, le coût moyen de la dette est de 0,78% en 2022, parmi les plus faibles des Régions.

La possibilité de recourir à l'emprunt doit s'étudier à la lumière de l'analyse de solvabilité de l'emprunteur. Celle-ci s'apprécie au regard de la capacité d'une collectivité locale à dimensionner sa dette à ses possibilités effectives de remboursement. La **capacité de désendettement** est l'indicateur qui reflète la capacité structurelle du débiteur à couvrir sainement ses besoins de financement. Elle mesure le temps nécessaire pour se désendetter en y consacrant toute son épargne brute. La BEI conditionne ses prêts à la conservation par l'emprunteur d'une capacité de désendettement inférieure à 8 ans. L'Etat fixait quant à lui à 9 ans pour les régions la limite qui justifiait l'insertion dans le contrat financier, en vigueur en 2018 et 2019, d'une clause relative à une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement.

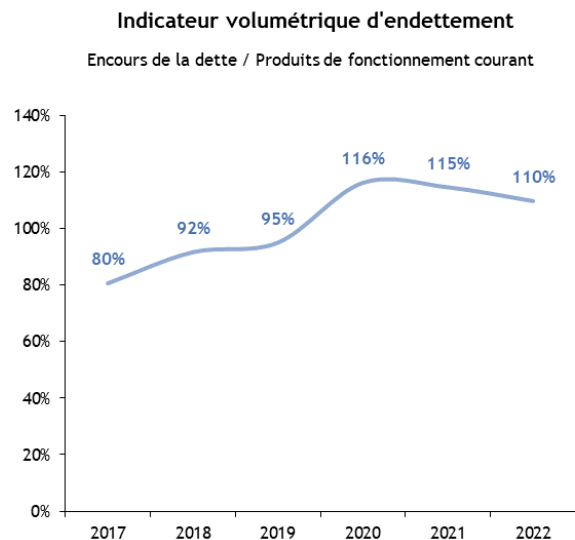
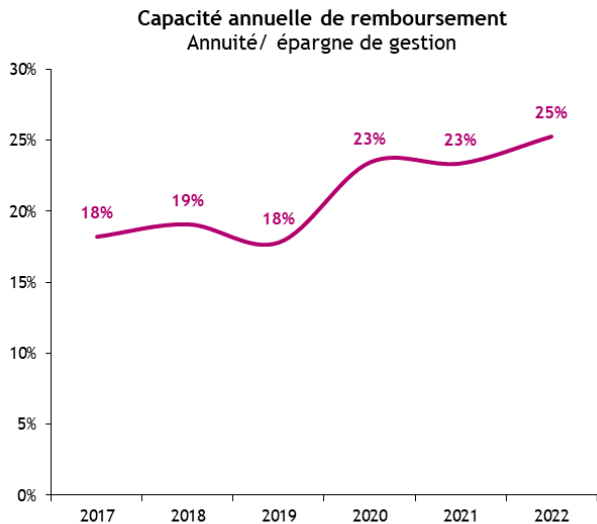


**Comparaisons interrégionales 2021**



La capacité de désendettement se réduit à 4,3 ans en 2022 du fait de la progression significative du niveau d'épargne entre 2021 et 2022, soit un niveau de solvabilité satisfaisant. Pour rappel, en 2021, la capacité de désendettement moyenne des Régions était de 5,4 ans et la Bretagne se situait à la quatrième place des Régions les plus solvables avec une capacité de désendettement de 4,5 ans en 2021.

L'emprunteur doit aussi avoir la capacité à supporter la charge annuelle de sa dette. C'est la première contrainte de financement imposée aux collectivités puisque celles-ci doivent obligatoirement être en mesure de rembourser l'annuité de leur dette sur leurs ressources propres.



La **capacité annuelle de remboursement**, qui rapporte l'annuité de la dette à l'épargne de gestion, en est un indicateur. Le maintien de ce ratio témoigne de la capacité à rembourser la charge annuelle de la dette. La Banque européenne d'investissement conditionne ses prêts à la conservation par l'emprunteur d'une capacité annuelle de remboursement inférieure à 62,5%. Elle est de 25% pour la Région en 2022.

L'**indicateur volumétrique d'endettement**, qui rapporte l'encours de la dette aux recettes de fonctionnement, fait partie de la batterie d'indicateurs dont la croissance est susceptible d'alerter sur une dégradation de la solvabilité. Il s'élève à 110% en 2022.

Le ressaut de ces indicateurs à partir de 2020 témoigne de l'impact important de la crise sanitaire sur les finances de la Région sans remettre toutefois en cause la solvabilité de la Région.

**III.2.2. La variation du fonds de roulement**

<i>en euros</i>	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Variation du fonds de roulement (VFR)</b>	<b>-64 333 428</b>	<b>30 815 052</b>	<b>27 445 138</b>	<b>13 806 988</b>	<b>-12 676 693</b>	<b>-47 983 584</b>
+ Excédent de fonctionnement capitalisé	98 180 992	105 347 593	58 408 015	0	89 868 000	62 797 922
+ Résultat de fonctionnement reporté	0	1 032 791	0	86 127 221	4 700 727	0
+ Excédent d'investissement reporté	2 646 583	0	8 901 184	8 712 452	14 538 885	33 632 997
- Déficit d'investissement reporté	0	69 886 237	0	0	0	0
<b>= Fonds de roulement final (FRF)</b>	<b>36 494 147</b>	<b>67 309 199</b>	<b>94 754 338</b>	<b>108 646 661</b>	<b>96 430 920</b>	<b>48 447 335</b>
<i>FRF en jours de dépenses réelles totales</i>	<i>8 j</i>	<i>16 j</i>	<i>22 j</i>	<i>25 j</i>	<i>22 j</i>	<i>10 j</i>

Variable d'ajustement final des dépenses et des recettes, la variation du fonds de roulement mesure le décalage entre l'emprunt mobilisé, avant la clôture de la section d'investissement, et le besoin de financement réel déterminé une fois connues dans leur ensemble les dépenses et les recettes afférentes à la section de fonctionnement, à l'issue de la journée complémentaire, fin janvier N+1.

Le fonds de roulement a été utilisé à hauteur de 47,9M€ en 2022 pour couvrir le besoin de financement résiduel de l'année. Le fonds de roulement final, qui correspond au résultat cumulé de l'exercice s'élève à 48,447M€ et représente l'équivalent de 10 jours de dépenses en 2022, contre 22 jours en 2021.

Le résultat cumulé du compte administratif présente une différence avec celui du compte de gestion établi par le payeur régional qui s'élève à 48,656 M€. Le compte de gestion intègre en effet, à la différence du compte administratif, les résultats issus de la dissolution du Syndicat Mixte Brest Iroise (SMBI), suite à la création de la Société Portuaire Brest Bretagne, à hauteur de + 209 332,17 euros. Les écritures comptables réalisées par le comptable public n'ont pas pu être intégrées dans les comptes de la Région avant la clôture de l'exercice comptable.

\*\*\*\*

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Affiché le

ID : 035-233500016-20230630-23\_DFE\_SBUD\_04-BF

## PARTIE 2

# CONSTITUTION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022

L'instruction budgétaire M71 prévoit que l'assemblée régionale constate le résultat de l'exercice à la clôture de celui-ci. Ce résultat est dégagé sur la section de fonctionnement en retranchant le cumul des dépenses ordonnancées en 2022 à la somme des titres de recettes émis. Complété du résultat antérieur reporté, il permet de financer la section d'investissement, qui est structurellement déficitaire. Le résultat cumulé est ainsi déterminé.

**I. Un excédent de fonctionnement en hausse**

L'analyse par chapitre des mouvements de dépenses et de recettes réalisés en 2022 fait apparaître un niveau de recettes de 1 454,15 M€ et un niveau de dépenses de 1 384,61 M€.

Il en ressort donc un excédent de fonctionnement (hors résultat reporté de N-1) de 69 M€ contre 58 M€ en 2021.

Chapitres de fonctionnement	Dépenses	Recettes
930 Services généraux	98 582 014,98	8 537 357,08
931 Formation professionnelle et apprentissage	216 811 166,28	102 840 882,64
932 Enseignement	188 681 581,90	6 630 652,73
933 Culture, sports et loisirs	35 662 387,43	726 588,68
934 Santé et action sociale	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires	5 523 525,43	1 480 982,81
936 Gestion des fonds européens	48 289 054,46	49 252 443,60
937 Environnement	13 031 987,24	1 031 038,46
938 Transports	325 409 765,75	60 879 143,24
939 Action économique	58 901 259,53	2 808 840,75
940 Impositions directes	0,00	29 902 286,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	1 023 279 655,27
942 Dotations et participations	0,00	61 621 741,75
943 Opérations financières	42 306 953,30	4 774 053,64
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	885 466,30	5 605,97
945 Provisions	1 382 791,94	14 588 400,51
<b>Total mouvements Reels</b>	<b>1 035 467 954,54</b>	<b>1 368 359 673,13</b>
946 Transferts entre les sections	349 145 330,25	85 788 491,49
<b>Total mouvements d'ordre</b>	<b>349 145 330,25</b>	<b>85 788 491,49</b>
<b>Total général fonctionnement</b>	<b>1 384 613 284,79</b>	<b>1 454 148 164,62</b>

*Résultat de fonctionnement*

**69 534 879,83**

S'agissant des recettes, les produits de fiscalité (chapitres 940 & 941) représentent 77% des recettes réelles perçues en 2022. Les dotations et participations constituent, quant à elles, 4,5% des recettes en 2022 (chapitre 942).

La répartition des dépenses de fonctionnement est structurée par les compétences obligatoires qu'assume la Région : 31,4% des dépenses réelles sont dédiées aux transports, 20,9% des dépenses réelles à la formation professionnelle et à l'apprentissage et 18,2% à l'enseignement.



## II. Une section d'investissement en déficit

L'exécution de la section d'investissement dégage un déficit de 55 M€. Ce déficit est dû en partie à une progression des dépenses d'investissement hors remboursement de la dette qui sont passées de 523 M€ en 2021 à 560 M€ en 2022, tandis que les recettes hors emprunts sont passées de 234 M€ à 242 M€.

Chapitres d'investissement	Dépenses	Recettes
900 Services généraux	16 565 639,23	27 621,95
901 Formation professionnelle et apprentissage	11 137 303,64	8 067 499,89
902 Enseignement	165 896 672,80	31 584 528,72
903 Culture, sports et loisirs	14 006 543,68	577 666,00
905 Aménagement des territoires	62 876 553,74	0,00
906 Gestion des fonds européens	82 223 219,80	81 294 965,37
907 Environnement	5 199 173,17	2 086,30
908 Transports	136 155 584,19	7 142 022,07
909 Action économique	66 007 868,54	20 563 091,36
922 Dotations et participations	0,00	92 630 191,99
923 Dettes et autres opérations financières	76 898 495,75	77 000 000,00
<b>Total mouvements Reels</b>	<b>636 967 054,54</b>	<b>318 889 673,65</b>
925 Opérations patrimoniales	76 134 358,65	76 134 358,65
926 Transferts entre les sections	85 788 491,49	349 145 330,25
<b>Total mouvements d'ordre</b>	<b>161 922 850,14</b>	<b>425 279 688,90</b>
<b>Total général investissement</b>	<b>798 889 904,68</b>	<b>744 169 362,55</b>
<b>Résultat d'investissement</b>		<b>-54 720 542,13</b>

Hors mouvements financiers (liés au remboursement du capital de la dette et à la gestion active de la dette et de la trésorerie), les principaux postes de dépenses d'investissement sont l'enseignement (166 M€), les transports (136M€), la gestion des fonds européens (82 M€) et l'action économique (66 M€). Viennent ensuite, l'aménagement du territoire, les services généraux, la culture, les sports et les loisirs, la formation puis l'environnement. L'amortissement des emprunts en cours a atteint 76,9 M€.

Les recettes d'investissement sont quant à elles essentiellement constituées de la DRES (dotation régionale d'équipement scolaire, chapitre 902), des recettes concernant la gestion des fonds européens pour 81 M€ (chapitre 906), des recettes liées aux transports pour 20 M€ (chapitre 908), des remboursements d'avances (chapitre 909), du fonds de compensation de la TVA (chapitre 922) et des emprunts et opérations financières (chapitre 923). S'agissant de l'emprunt, la mobilisation nouvelle a été de 77 M€ en 2022.

**III. Un résultat cumulé de 48,656 M€**

Conformément aux dispositions de l'instruction M71, la décomposition des résultats est la suivante :

	Fonctionnement
Résultat de fonctionnement hors report	69 534 879,83
Résultat reporté	0,00
<b>Résultat N (a)</b>	<b>69 534 879,83</b>
	<b>Investissement</b>
Solde d'exécution d'investissement hors report	-54 720 542,13
Résultat reporté	33 632 997,46
<b>Solde d'exécution (b)</b>	<b>-21 087 544,67</b>
<b>Résultat cumulé (c=a-b)</b>	<b>48 447 335,16</b>

Il est constaté au compte administratif pour l'année 2022 un excédent de fonctionnement de 69 534 879,83 euros ainsi qu'un déficit d'investissement de 21 087 544,67 euros. L'excédent global de clôture de l'exercice 2022 s'élève ainsi à 48 447 335,16 euros.

Les résultats du compte administratif présentent une différence avec ceux du compte de gestion établi par le payeur régional qui s'établissent respectivement à 69 591 017,64 euros en fonctionnement et -20 934 350,31 euros en investissement. Le compte de gestion intègre en effet, à la différence du compte administratif, les résultats issus de la dissolution du Syndicat Mixte Brest Iroise (SMBI), suite à la création de la Société Portuaire Brest Bretagne, à hauteur de : +153 194,36 € en investissement et +56 137,81 euros en fonctionnement soit un impact globalement sur le résultat de + 209 332,17 euros. Les écritures comptables réalisées par le comptable public n'ont pas pu être intégrées dans les comptes de la Région avant la clôture de l'exercice comptable.

	Fonctionnement
Résultat de fonctionnement hors report	69 534 879,83
Résultat reporté	0,00
Résultats intégrés suite à la dissolution du SMGR et du SMI	56 137,81
<b>Résultat N (a)</b>	<b>69 591 017,64</b>
	<b>Investissement</b>
Solde d'exécution d'investissement hors report	-54 720 542,13
Résultat reporté	33 632 997,46
Résultats intégrés suite à la dissolution du SMGR et du SMI	153 194,36
<b>Solde d'exécution (b)</b>	<b>-20 934 350,31</b>
<b>Résultat cumulé (c=a-b)</b>	<b>48 656 667,33</b>

Lors du vote de la décision modificative n°1 au budget de 2023, le Conseil régional sera amené à régulariser cet écart et à se prononcer sur l'affectation du résultat de 2022 dont le montant s'élève en définitive à 48 656 667,33 euros.

## **PARTIE 3**

# **ANALYSE SYNTHÉTIQUE DU BILAN COMPTABLE**

Selon les règles de la comptabilité publique, le comptable du Trésor doit tenir une comptabilité en partie double, contrairement à l'ordonnateur.

Avec l'instruction M71, la comptabilité patrimoniale des régions a été renforcée et améliorée. Le bilan comptable synthétique 2022 s'établit ainsi qu'il suit.

En millions d'€	ACTIF				PASSIF		
	VNC fin 2021 (1)	Valeur brute fin 2022	Amort. et prov°	VNC fin 2022 (1)	En millions d'€	2021	2022
Immobilisations incorporelles	2 235,25	3 623,82	1 353,87	2 269,95	Dotations et fonds divers	677,96	710,35
Immobilisations corporelles	2 832,78	3 353,72	362,85	2 990,87	Réserves	2 831,11	2 897,13
-dont immobilisations en cours	1 049,35	1 195,08	0,00	1 195,08	Report à nouveau, +/- valeurs	-3,74	-9,08
Immobilisations financières	238,13	245,73	0,00	245,73	Résultat de l'exercice	58,09	69,53
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>5 306,16</b>	<b>7 223,27</b>	<b>1 716,72</b>	<b>5 506,55</b>	Subventions d'équipement	413,55	462,55
Redevables	7,71	25,01	0,00	25,01	-dont DRES	123,86	110,16
Autres créances	144,61	70,53	5,85	64,68	<b>Sous-total des capitaux propres</b>	<b>3 976,97</b>	<b>4 130,48</b>
<i>Sous-total créances</i>	<i>152,32</i>	<i>95,54</i>	<i>5,85</i>	<i>89,69</i>	Provisions pour risques et charges	25,61	16,56
Compte au trésor	446,54	94,63	0,00	94,63	Emprunts long/moyen terme	1 425,61	1 424,73
Fonds de garantie	0,00	0,00	0,00	0,00	ICNE	2,20	2,63
<i>Sous-total disponibilités</i>	<i>446,54</i>	<i>94,63</i>	<i>0,00</i>	<i>94,63</i>	<b>Total des capitaux permanents</b>	<b>5 430,39</b>	<b>5 574,40</b>
<b>Total actif circulant</b>	<b>598,86</b>	<b>190,17</b>	<b>5,85</b>	<b>184,32</b>	Fournisseurs, comptes rattachés	8,23	21,17
Comptes de régularisation	0,79	0,21	0,00	0,21	Autres dettes à court terme	462,46	92,09
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>5 905,81</b>	<b>7 413,65</b>	<b>1 722,57</b>	<b>5 691,08</b>	<b>Total dettes à court terme</b>	<b>470,69</b>	<b>113,26</b>
					Comptes de régularisation	4,73	3,42
					<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>5 905,81</b>	<b>5 691,08</b>

Le bilan présente la situation patrimoniale de la Région au 31 décembre 2022. Il est composé de deux parties, toujours égales. A l'actif, les emplois, c'est-à-dire les biens et valeurs appartenant à la Région. Au passif, les ressources, qui sont les moyens dont la Région dispose pour financer ces emplois. Le total du bilan fin 2022 s'établit à 5 691,08 M€ soit une baisse de 214,73 M€ par rapport à 2021 (-3,6%).

## I. Analyse de l'actif

D'un montant de 5 506 M€, les immobilisations sont prédominantes dans la composition de l'actif de la Région (96,7%).

### I.1. L'actif immobilisé (+200 M€ par rapport à 2021)

**Les immobilisations incorporelles** (+35M€) sont constituées essentiellement des subventions d'équipement versées qui apparaissent au bilan depuis l'application de la M71. Cependant, après de fortes hausses les années précédentes (aides attribuées et contributions à des fonds de soutien dans le cadre de la crise sanitaire en 2020 par exemple), les versements de subventions d'équipement se stabilisent depuis 2021.

**Les immobilisations corporelles** (+158M€) comprennent le patrimoine immobilier (terrains et bâtiments), les voies navigables ainsi que des équipements, du mobilier, des matériels techniques et des véhicules.

Le patrimoine immobilier régional comporte notamment (en valeur nette) :

- du foncier pour 109,4 M€ (dont une partie sur le domaine portuaire)
- des bâtiments administratifs pour 53 M€
- des lycées et des bâtiments relevant de la formation pour 1 291 M€
- le FRAC et le campus d'excellence sportive de Dinard pour 25,5 M€
- les voies navigables et halages sont valorisés à 46,2 M€ (pour mémoire, le patrimoine finistérien auparavant géré par le SMATAH a été intégré dans les comptes de la Région en 2021).
- le patrimoine portuaire et aéroportuaire est à ce jour comptabilisé pour plus de 88,7 M€

La poursuite d'importantes opérations de travaux implique une augmentation des immobilisations en cours de réalisation (travaux dans les lycées et sur le patrimoine portuaire).

### Les amortissements

Les règles relatives aux amortissements, votées par l'assemblée régionale, permettent de constater dans le bilan les valeurs nettes des immobilisations obtenues à partir des valeurs brutes (ou valeurs d'acquisition) diminuées des amortissements.

Les amortissements comptabilisent la dépréciation des immobilisations dans le temps. Ils permettent également de dégager un autofinancement en prévision du renouvellement des investissements. En 2022, le montant des dotations aux amortissements a dépassé les 347 M€ (contre 338 M€ en 2021).

**Les immobilisations financières** s'élèvent à 245,7 M€ (+7,6 M€ par rapport à 2021) et comportent :

Les participations financières au capital des sociétés ou à des fonds (Sembreizh, Sabemen, Ouest-Venture, Goca, Breizh Up, Breizh Rebonds, Epopée transition...) pour 96,71 M€ (dont en 2022 une nouvelle augmentation du capital de Breizh Up pour 2,5 M€) ;

Les apports de la Région aux organismes gérants des dispositifs de prêts et de garanties aux entreprises (Brit, Bpifrance...) pour 68,5 M€;

Le solde des avances remboursables accordées directement aux entreprises pour 48,9 M€.

## I.2. L'actif circulant (-415 M€ par rapport à 2021)

L'actif circulant est composé des créances et des disponibilités.

**Les créances** représentent les titres émis par la Région pour lesquels le recouvrement n'est pas intervenu à la clôture de l'exercice. Afin de couvrir le risque de non recouvrement de certaines créances, des provisions sont constituées. Elles s'élèvent à 5,8 M€ (hors provisions « COVID »).

**Les disponibilités** sont principalement composées du compte au Trésor. La forte diminution des disponibilités sur ce compte est liée à la dégradation des conditions de financement de trésorerie (hausse significative des taux d'intérêts) qui a conduit la Région à réduire drastiquement le recours aux billets de trésorerie. Fin 2021, le compte au trésor était constitué de 350M€ de billets de trésorerie, contre seulement 30M à la clôture 2022.

## II. Analyse du passif

Les capitaux permanents représentent près de 98% du total du passif de la Région. D'un montant de 5 574 M€, ils financent entièrement l'actif immobilisé. La règle du financement des emplois stables par des ressources stables est donc respectée.

ACTIF					PASSIF				
En millions d'€	2021		2022		En millions d'€	2021		2022	
	Val nette	%	Val nette	%		Valeur	%	Valeur	%
actif immobilisé	5 306,17	89,85%	5 506,55	96,76%	Capitaux permanents	5 430,40	91,95%	5 574,40	97,95%
Actif circulant	599,64	10,15%	184,53	3,24%	dont capitaux propres	3 976,98	67,34%	4 130,48	72,58%
dont créances	152,11	2,58%	89,90	1,58%	dont dettes LMT, ICNE, prov*	1 453,42	24,61%	1 443,92	25,37%
dont disponibilités	446,54	7,56%	94,63	1,66%	Dettes court terme	475,41	8,05%	116,68	2,05%
<b>Total ACTIF</b>	<b>5 905,81</b>	<b>100,00%</b>	<b>5 691,08</b>	<b>100,00%</b>	<b>Total PASSIF</b>	<b>5 905,81</b>	<b>100,00%</b>	<b>5 691,08</b>	<b>100,00%</b>

Le fond de roulement dégagé correspond à la différence entre les capitaux permanents et l'actif immobilisé. Fin 2022, il atteint 68 M€.

### II.1. Les capitaux permanents

**Les capitaux propres** sont les ressources non empruntées de la Région et sont constituées :

- du FCTVA et des subventions d'équipement perçues telles que la DRES et les fonds européens ;
- des « réserves », c'est-à-dire le cumul des résultats annuels affectés à l'investissement, des reports à nouveau provenant de la part des résultats reportée à la section de fonctionnement et du résultat de l'exercice ;
- des dotations correspondant à la contrepartie de l'intégration des immobilisations au bilan d'entrée de la Région, lors de la mise en œuvre de la M71.

Plus de 72% des ressources de la Région sont des capitaux propres. Par ailleurs, 74,1% des capitaux permanents sont des capitaux propres. La structure financière du bilan est donc bonne.

Les provisions pour risque constituées en 2020 ont pour partie été reprises lors de la mise en œuvre effective des dispositifs de lutte contre la crise sanitaire. Le solde des provisions pour risques fin 2022 est de 16,6M€.

Le poste « **dettes à long terme** » identifie l'encours de dette de la Région. Il est de 1 444 M€ au 31 décembre 2022 (y compris le solde des avances remboursables multicollectivités).

### II.2. Les dettes à court terme

Les dettes à court terme regroupent le volume des mandats ordonnancés par la Région n'ayant pas fait l'objet de paiement à la clôture de l'exercice 2022. Cette rubrique représente 2% du passif du bilan.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Affiché le

ID : 035-233500016-20230630-23\_DFE\_SBUD\_04-BF

## **PARTIE 4**

# **BILAN DE LA GESTION PLURI- ANNUELLE AU 31 DÉCEMBRE 2022**

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M71 et en application de l'article 20 du règlement budgétaire et financier de la Région, un bilan de la gestion pluriannuelle doit être présenté à l'occasion du vote du compte administratif. Ce bilan s'appuie notamment sur les annexes (C7 et C8) du cadre budgétaire et comptable.

La production de ce bilan est l'occasion de prendre connaissance, d'une part, du montant global des affectations de l'année, et d'autre part, de suivre l'évolution du stock des engagements restant à honorer au terme de chaque exercice budgétaire.

## I. La gestion pluriannuelle à la Région Bretagne

Les dépenses d'investissement de la Région (hors mouvements financiers) sont historiquement gérées en autorisations de programme et en crédits de paiement. Les dépenses de fonctionnement sont, depuis 2006, elles aussi gérées de façon pluriannuelle pour l'ensemble des dépenses d'intervention.

Les enjeux de cette gestion pluriannuelle sont rappelés à l'article 5 du règlement budgétaire et financier de la Région voté en octobre 2021 : « L'utilisation des autorisations de programme et d'engagement permet de valoriser les engagements pluriannuels de la Région, d'en suivre la réalisation et d'améliorer la lisibilité du budget en limitant le volume de crédits reportés d'un exercice sur l'autre. Elle permet en outre de retracer les engagements pris restant à honorer et donc de donner de la lisibilité sur les marges de manœuvre futures de la Région ».

## II. Le bilan des autorisations de programme au 31 décembre 2022

Le tableau présenté ci-après est une adaptation synthétique de l'annexe réglementaire figurant dans le cadre budgétaire et comptable.

En 2022, le montant des crédits disponibles pour affecter représentait 960,5 M€. Il était composé des autorisations de programme ouvertes en 2022 et des autorisations de programme pluriannuelles présentant encore un disponible (missions I, III et VII).

Ces crédits ont été affectés à hauteur de 495,35 M€. Rapportés aux 960,5 M€ d'AP votées, ce volume d'affectation atteint 51,57 %. Ce taux est en légère baisse par rapport à 2021 (53,96%).

AUTORISATION DE PROGRAMME	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectés restant à financer (4)=(1)-(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)	Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)
I - Territoire	11 005 404,43	57 730 000,00	173 449 401,88	46 145 778,00	881 126,72	218 714 055,16	62 876 534,04	155 837 521,12	
II - Economie	0,00	90 405 100,00	215 086 719,60	71 080 608,46	8 170 897,46	777 996 430,60	106 614 023,80	171 382 406,80	
III - Formation et éducation	15 028 469,00	181 485 000,00	546 787 059,13	180 742 680,74	6 686 827,13	720 842 912,74	185 773 507,08	535 069 405,66	
IV - Transports	0,00	77 522 100,00	262 104 057,70	61 666 772,60	351 340,30	323 419 490,00	73 837 419,64	249 582 070,36	
V - Environnement	0,00	11 780 000,00	32 583 630,63	6 121 347,17	488 209,08	38 216 768,72	5 199 173,17	33 017 595,55	
VI - Rayonnement	0,00	31 597 500,00	40 393 420,24	29 276 614,60	1 493 020,04	66 177 014,80	24 974 248,17	43 202 766,63	
VII - Fonds de gestion des crédits européens	437 227 660,66	31 300 000,00	97 226 332,72	86 062 317,28	2 855 425,69	180 433 224,31	82 223 219,80	98 210 004,51	
VIII - Autres dépenses	0,00	15 466 000,00	26 741 147,66	14 255 400,00	514 662,35	40 481 885,31	16 388 805,48	24 093 079,83	
<b>TOTAL</b>	<b>463 261 534,09</b>	<b>497 285 700,00</b>	<b>1 394 371 771,56</b>	<b>495 351 518,85</b>	<b>21 441 508,77</b>	<b>1 868 281 781,64</b>	<b>557 886 931,18</b>	<b>1 310 394 850,46</b>	<b>2,35</b>
	960 547 234,09								

**S'agissant du stock d'autorisations de programme restant à mandater, il s'élève à 1 310,39 M€ au 31 décembre 2022 contre 1 394,37 M€ un an auparavant.**

Si l'on rapporte ce stock d'AP au montant des crédits mandatés en 2022 on obtient un ratio de 2,35 ; en baisse par rapport à 2021 (2,67). Cela signifie qu'il faudrait un peu plus de 2 ans pour éteindre ce stock d'AP au rythme des paiements constaté en 2022.



### III. Le bilan des autorisations d'engagement au 31 décembre 2022

Le tableau présenté ci-dessous est également une adaptation synthétique de l'annexe réglementaire figurant dans le cadre budgétaire et comptable.

AUTORISATION D'ENGAGEMENT	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)	Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)
I - Territoire	0,00	6 904 500,00	5 041 713,43	5 911 540,00	899 191,76	10 054 061,67	5 523 525,43	4 530 536,24	
II - Economie	0,00	47 442 000,00	47 246 394,79	43 482 941,29	8 056 347,93	82 672 988,15	46 266 944,98	36 406 043,17	
III - Formation et éducation	0,00	347 561 150,00	276 746 379,50	336 837 588,21	18 308 068,54	595 275 899,17	329 318 317,85	265 957 581,32	
IV - Transports	0,00	311 037 750,00	92 979 659,11	310 997 212,00	2 425 837,29	401 551 033,82	300 551 917,91	100 999 115,91	
V - Environnement	0,00	17 406 000,00	13 891 261,62	17 272 431,80	602 254,17	30 561 439,25	13 031 987,24	17 529 452,01	
VI - Rayonnement	0,00	45 057 000,00	9 054 708,83	44 475 319,42	713 215,94	52 816 812,31	40 016 537,14	12 800 275,17	
VII - Fonds de gestion des crédits européens	102 790 307,40	51 500 000,00	18 233 300,54	50 244 036,89	544 562,48	67 932 774,95	48 975 794,18	18 956 980,77	
VIII - Autres dépenses	0,00	28 481 100,00	9 625 962,51	27 346 608,00	340 870,12	36 631 700,39	21 725 791,66	14 905 908,73	
<b>TOTAL</b>	<b>102 790 307,40</b>	<b>855 389 500,00</b>	<b>472 819 380,33</b>	<b>836 567 677,61</b>	<b>31 890 348,23</b>	<b>1 277 496 709,71</b>	<b>805 410 816,39</b>	<b>472 085 893,32</b>	<b>0,59</b>
		<b>958 179 807,40</b>							

En 2022, le montant des crédits disponibles pour affecter représentait 958,18 M€ pour 996,77 M€ en 2021 correspondant à une diminution des AE votées.

Les crédits 2022 ont été affectés à hauteur de 836,57 M€, ce qui représente un taux d'affectation de 87,31 %, quasi stable par rapport à 2021 (87,58%).

**S'agissant du stock d'autorisations d'engagement restant à mandater, il s'élève à 472,08 M€ au 31 décembre 2022, contre 472,82 M€ l'année précédente.**

Si l'on rapporte ce stock d'AE au montant des crédits mandatés en 2022 on obtient un ratio de 0,59 (inférieur au ratio de 0,62 en 2021). Cela signifie qu'il faudrait moins d'une année pour éteindre ce stock d'AE au rythme des paiements constaté en 2022.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Affiché le

ID : 035-233500016-20230630-23\_DFE\_SBUD\_04-BF

## **PARTIE 5**

# **COMPTE-RENDU DE L'ÉXÉCUTION DES OPÉRATIONS D'EMPRUNT ET DE GESTION DE LA DETTE DE L'EXERCICE 2022**

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

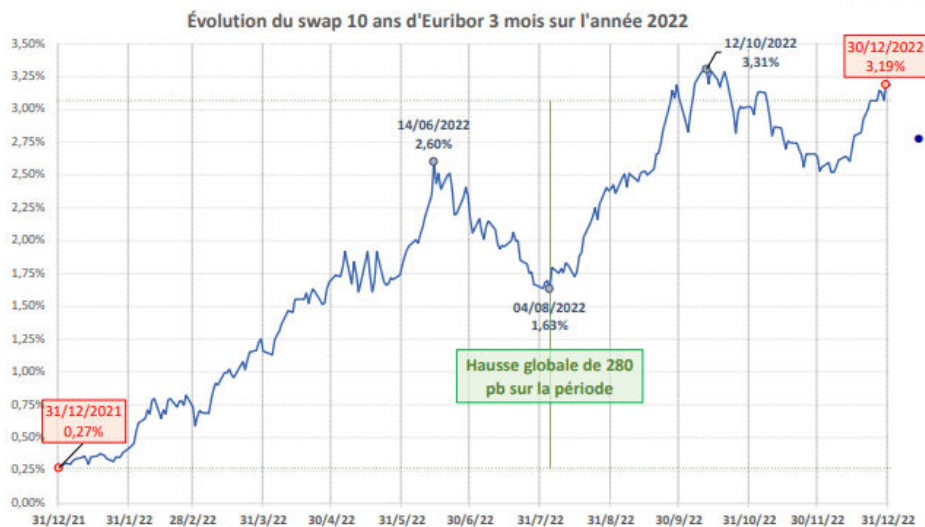
Affiché le

ID : 035-233500016-20230630-23\_DFE\_SBUD\_04-BF

Ce compte-rendu s'inscrit dans le cadre de la délégation du Conseil Régional au Président pour la gestion de la dette et de la trésorerie (délibération n° 21\_DFE\_SBUD\_06), adoptée lors de la session du 2 juillet 2021.

**I. Conjoncture financière de l'année 2022**

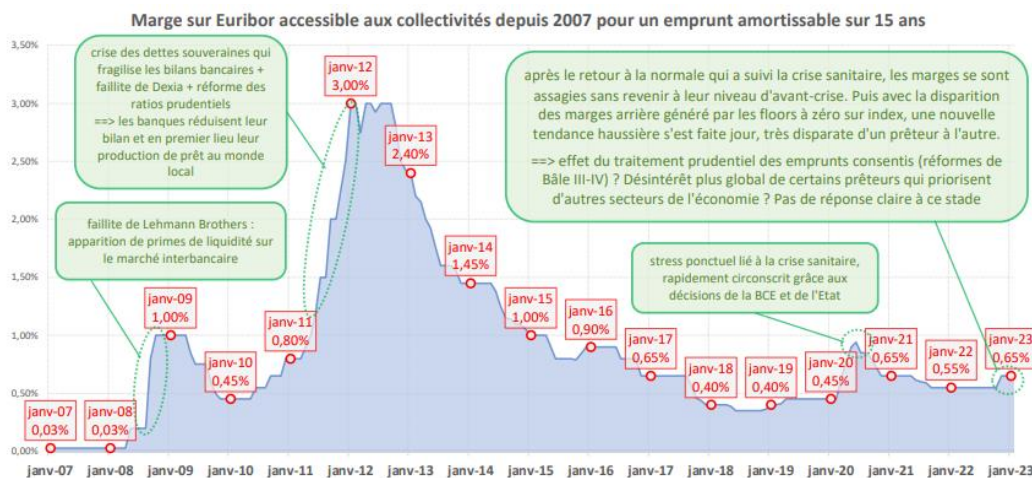
L'année 2022 aura été marquée par une remontée exceptionnelle des taux et indices financiers, conséquence d'une très forte augmentation de l'inflation (+5,2% en France) suite au déclenchement de la guerre en Ukraine.



(Source : CMK)

Les taux longs ont pris près de 300 points de base sur l'année 2022. Parti de 0,30% début janvier, le swap 10 ans contre Euribor 3 mois se situait au voisinage de 3,20% fin décembre.

Les taux longs repassent au-dessus de 2,50% pour la 1ère fois depuis 2012. En conséquence du dérapage de l'inflation, déjà frémissante au sortir de la crise sanitaire, les banques centrales ont mis en œuvre un relèvement à marche forcée de leurs taux directeurs avec 4 relèvements de taux directeurs pour la BCE (+250 bps au total).

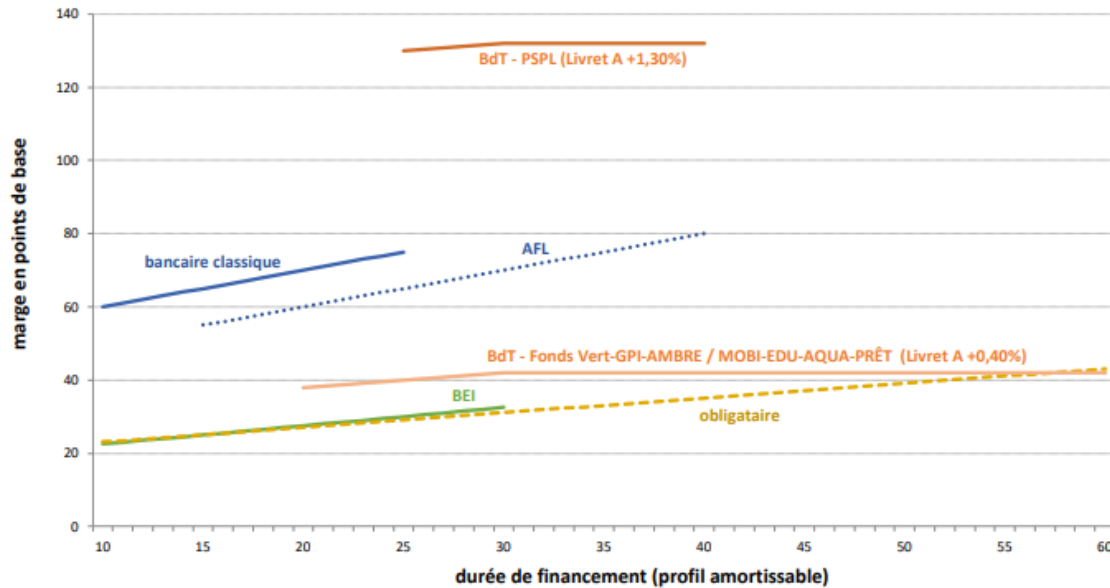


(Source : CMK)

De leur côté, les marges bancaires ont légèrement augmenté et reviennent à leur niveau de début 2021 passant en moyenne de 0,55% à 0,65% sous l'effet notamment de l'augmentation du coût de la liquidité.

Dans ce contexte, six solutions de financement s’offrent aux collectivités avec par ordre de compétitivité :

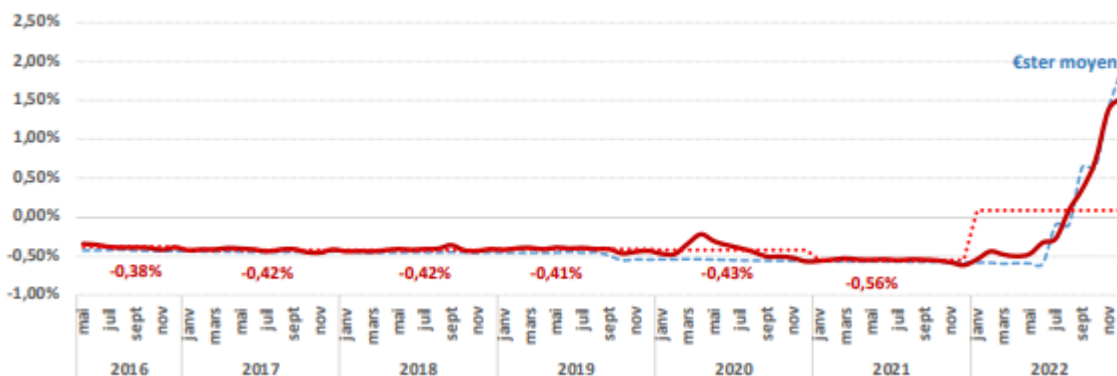
**Marge "collectivités" sur swap d'Euribor 3 mois au début 2023  
 selon la source de financement et la maturité**



(Source : CMK)

- 1 - Les émissions obligataires,
- 2 - Les prêts de la Banque Européenne d’Investissement (BEI),
- 3 – La Banque des Territoires (hors Prêt au Secteur Public Local), notamment sur ressources BEI
- 4 – l’AFL à ses membres (hors frais et garanties d’adhésion)
- 5 – Les prêts consentis par les banques traditionnelles
- 6 – La Banque des territoires (PSPL).

**Taux moyen des NEU-CP des émetteurs publics  
 (pointillé rouge : moyenne annuelle)**



(Source : CMK)

Le taux de rémunération des NEU-CP, calé généralement sur le taux de l’€ster, est fortement remonté au second semestre 2022. Les volumes émis par la trentaine de collectivités en 2022 actives sur ce marché se sont logiquement effondrés dans le courant de l’année, avec la disparition des programmes saturés à 100% générant 50 à 60 pbs d’intérêts pour l’émetteur. Les économies accessibles par rapport au tirage d’une ligne de trésorerie subsistent, mais avec une souplesse d’utilisation bien moindre qui ne permet plus désormais de se passer intégralement de tirages sur les lignes.

## II. La gestion de la dette et de la trésorerie en 2022

### II.1. La mobilisation de l'emprunt 2022

La réalisation du programme d'emprunt de 2022 s'est inscrite dans une stratégie globale qui vise les objectifs suivants :

- Répartition de l'encours entre taux fixes et taux variables adaptée aux contexte de taux (part comprise entre 33% et 66% jusqu'en 2020 puis dérogation jusqu'à 75% de taux fixes en période de taux bas)
- Sécurisation des financements à venir ;
- Optimisation des frais financiers.

L'autorisation d'emprunt pour 2022 était de 192,769 millions d'euros. Compte tenu des besoins effectifs, 77 M€ d'emprunts nouveaux ont été consolidés sur l'exercice. Ces contractualisations ont été réalisées pour la première fois depuis 2011 majoritairement par emprunts bancaires « traditionnels » avec 50 M€ signés auprès d'ARKEA, le solde (27 M€) ayant été réalisé par émissions obligataires.

En avril, la Région a en effet bénéficié d'un reliquat d'enveloppe portant sur un ancien barème de taux fixes commercialisé par ARKEA qui, dans un contexte de taux haussier, a permis à la Région d'optimiser les conditions de financement.

Ainsi, la Région a contracté 5 emprunts ARKEA à taux fixes de 10 M€ chacun sur des durées de 20, 25 et 30 ans. Sur le dernier trimestre 2022, trois émissions obligataires ont été signées avec TPICAP, courtier et nouveau placeur.

- Une émission de 7 M€ à 2,25 ans in fine au taux fixe de 2,55% soit OAT + 49 bps.
- Une Emission de 10 M€ à 10 ans in fine à taux variable EUR 3M annuel + 0,30%, soit OAT + 69 bps.
- Une émission de 10 M€ à 4 ans in fine au taux fixe de 3,17%, soit OAT +65 bps.

	Montant (M€)	Taux fixe obtenu	Marge sur EUR 3M annuel obtenue
22-TPICAP-7M-3A	7	2,550%	
22-TPICAP-10M-10A	10		0,30%
22-TPICAP-10M-4A	10	3,170%	
ARKEA 30/07 25A	10	1,590%	
ARKEA 30/07 30A	10	1,580%	
ARKEA 30/12 20A	10	1,650%	
ARKEA 30/12 25A	10	1,640%	
ARKEA 30/12 30A	10	1,610%	

### II.2. Les opérations menées sur l'encours de dette long terme

La Région a réalisé 5 opérations de swap de taux afin de variabiliser son encours dans un contexte de forte remontée des taux fixes mais d'un relatif maintien des marges appliquées sur les indices à taux variables. Deux emprunts ARKEA consolidés en juillet 2022 et les trois émissions obligataires réalisées au cours du dernier trimestre ont ainsi été swappés à taux variable.

	Montant	Indexation originale	Durée	Indexation après SWAP
22-TPICAP-7M-3A	7	TF = 2,55%	2,25 ans in fine	EUR 3M -0,35%
22-TPICAP-10M-10A	10	EUR 3M (annuel) + 0,30%	10 ans in fine	EUR 3M + 0,05%
22-TPICAP-10M-4A	10	TF = 3,17%	4 ans in fine	EUR 3M + 0,02%
ARKEA 30/07 25A	10	1,590%	25 ans amort	EUR 3M -0,79%
ARKEA 30/07 30A	10	1,580%	30 ans amort	EUR 3M - 0,535%

Les marges obtenues sont exceptionnellement basses et s'expliquent par les durées courtes sélectionnées et par la remontée des taux sur la quasi-totalité de l'année 2022, la région ayant réalisé ces opérations sur des timings opportuns.

## II.3. L'optimisation de la gestion de la trésorerie

### II.3.1. Le contexte

La réglementation budgétaire et comptable impose aux collectivités des dépôts non rémunérés et rend impossible les déficits de trésorerie. Aussi, afin d'optimiser les coûts liés à la gestion de la trésorerie, la Région Bretagne suit très précisément ses flux de dépenses et de recettes. Jusqu'en 2012, le profil de trésorerie était majoritairement excédentaire, ce qui signifie que la gestion consistait davantage à réduire ces excédents par des remboursements temporaires permettant des économies d'intérêts et occasionnellement à tirer les lignes à court terme pour faire face à un déficit ponctuel de trésorerie.

Depuis 2013, le profil de trésorerie est déficitaire, l'enjeu prioritaire est donc d'optimiser la mobilisation de la ressource et, lorsque les conditions de marché le permettent, de réaliser des économies d'intérêts par le remboursement temporaire de certains encours. Pour autant, le contexte de taux négatifs qui perdurait depuis le second semestre 2015 ne permettait plus de réaliser des économies d'intérêts, certains remboursements étant même générateurs d'intérêts. Dans ce cadre, la trésorerie zéro ne constituait plus l'objectif prioritaire. Le retour des indices financiers en territoire positif courant 2022 a contraint la région à réadapter de nouveau sa gestion de la trésorerie en limitant au maximum les excédents.

### II.3.2. Les moyens : La mise en place d'un programme de Titres Négociables à Court Terme (TN-CT) et le renouvellement des lignes de trésorerie

En juillet 2019, la Région a actualisé son programme de TN-CT (ou NEU CP) portant le plafond d'émission de 240 M€ à 350 M€. Ce montant représente le montant maximum de billets pouvant être émis simultanément. Les NEU CP constituent des financements de court terme, généralement compris entre 2 semaines et 3 mois, négociés directement sur les marchés auprès d'investisseurs.

Leurs modalités de gestion présentent cependant plus de contraintes que celles des lignes de trésorerie classiques. D'une part, un délai de 2 jours est généralement nécessaire pour leur mise en place. D'autre part, ils ne peuvent être remboursés avant leur terme, déterminé au moment de leur contractualisation. Pour finir, leur mise en œuvre est conditionnée par la présence de lignes de disponibilités ou « back-up » permettant d'assurer la solvabilité de l'émetteur à chaque échéance.

Compte tenu de la remontée des taux, la Région a décidé de limiter ses émissions ou tirages à 200 M€. Le programme de NEU CP n'est donc couvert que partiellement, la Région devant en contre partie s'engager à ne pas émettre au-delà de ce montant.

La Région a ainsi souscrit plusieurs lignes de trésorerie en J ou J+1 :

- Une première ligne a été souscrite en juillet 2022 auprès de la Société Générale pour un montant de 50 M€ et une commission d'engagement de 4 bps. Elle est indexée sur l'Euribor 1 mois assortie d'une marge de 0,20%
- Une deuxième ligne a été souscrite en juillet 2022 avec ARKEA pour un montant de 50 M€ et une commission d'engagement de 5 bps. Elle est indexée sur l'EUR 3M assortie d'une marge de 0,28%
- Une troisième ligne a été souscrite en juillet 2022 avec la Caisse d'Epargne pour un montant de 10 M€ et une commission d'engagement de 4 bps et une commission de non utilisation de 5 bps. Elle est indexée sur un taux fixe de 0,30%.

Les contractualisations de lignes complémentaires, arrivées à échéance en décembre 2022, ont été décalées à janvier 2023. Ainsi, la région dispose également depuis cette date :

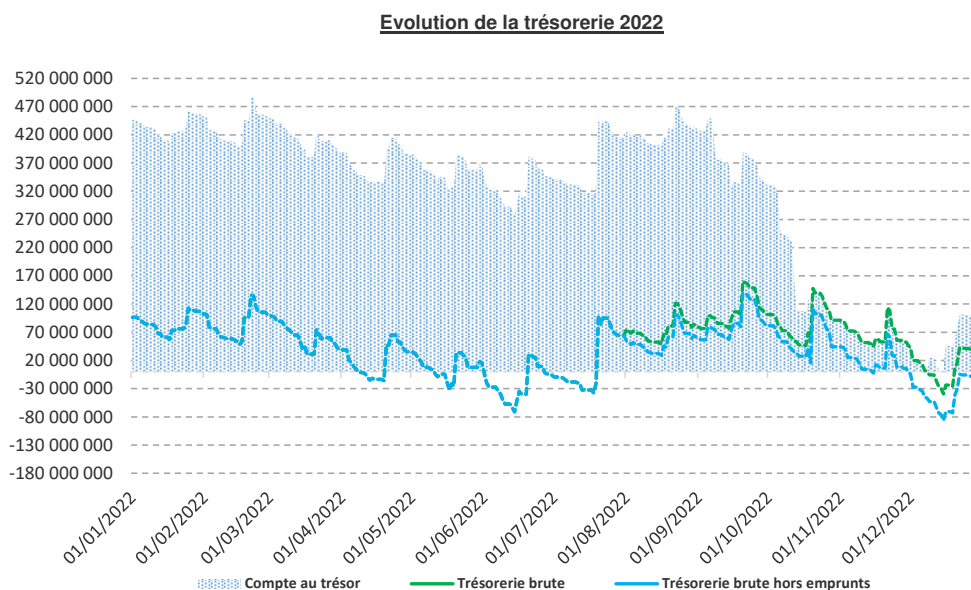
- D'une ligne de 60 M€ avec Banque Populaire Grand Ouest (BPGO) indexée sur EUR 1M + 0,15% (commission d'engagement de 4,5 bps)
- D'une ligne de 30 M€ avec la Société Générale indexée sur EUR 1M + 0,40% (commission d'engagement de 4 bps).

La Région a profité de conditions toujours favorables sur les NEU CP au cours du premier semestre mais le retour en territoire positif des taux d'émission (de -0,54% en janvier à 1,81% en décembre) a conduit la Région à ne pas renouveler les tirages à partir de septembre 2022.



La Région a réalisé 17 émissions de NEU CP pour un montant total cumulé de 945 M€. Le taux moyen pondéré obtenu s'élève à -0,236% générant 0,689 M€ de gains net (produits - charges). La durée moyenne d'émission s'élève à 83 jours pour un montant moyen émis de 55,6 M€.

**Niveau de trésorerie naturelle et du solde au trésor**



La trésorerie brute ou naturelle moyenne de la Région, c'est à dire sans gestion active de trésorerie, s'élève à 50,280 M€ en moyenne sur l'année. Ce montant chute à 36,403 M€ sans prise en compte des nouveaux emprunts long terme mobilisés. L'encaisse au Trésor est très nettement excédentaire et atteint en moyenne 316,129 M€.

Compte tenu de la dégradation des conditions des TN-CT, la Région a décidé de ne pas renouveler les émissions à partir d'octobre entraînant une chute du compte au trésor sur le dernier trimestre.

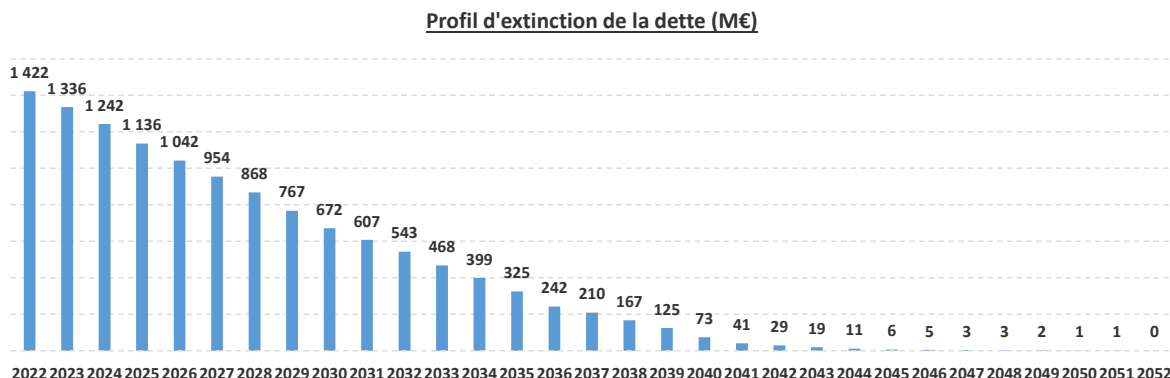
**III. Le niveau et la structure de la dette au 31 décembre 2022**

**III.1. L'encours de dette**

Compte tenu de la dégradation des conditions de financement observée au cours de l'année 2022, il a été décidé de limiter la mobilisation d'emprunt et de réduire le fonds de roulement. L'encours de la dette a donc été stabilisé et s'élevait au 31 décembre 2022 à 1 422 millions d'euros. Pour rappel, l'encours ramené à la population était de 431 € en 2021 et positionnait la Région au 5ème rang des régions les moins endettées par habitant.

La durée de vie moyenne s'élève à 9 années en 2022 contre 9,4 ans en 2021. La capacité dynamique de désendettement passe de 4,5 années en 2021 à 4,3 années en 2022.

Au 31 décembre 2022, le profil d'extinction de la dette actuelle, exprimé en M€ est le suivant :



### III.2. La structure de la dette régionale

#### III.2.1. La répartition de la dette entre taux fixes et taux variables

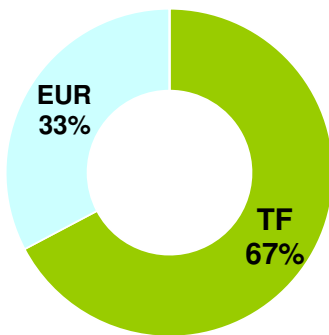
Au 31 décembre 2022 et avant prise en compte des opérations de couverture, l'encours de la dette se composait à 33% de dette à taux variables et de 67% de dette à taux fixes.

Après prise en compte des opérations de réaménagement :

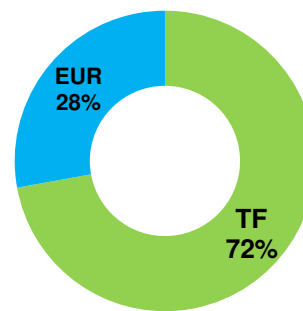
- la part à taux variable s'élève à 27,84% ;
- le compartiment taux fixe atteint 72,16 % ;

Ainsi, entre 2021 et 2022 la répartition par type de taux s'est stabilisée, le compartiment taux fixe passant de 73% à 72%. A noter que depuis fin 2022, la Région ne détient plus de taux structuré.

Répartition avant couvertures au 31/12/2022

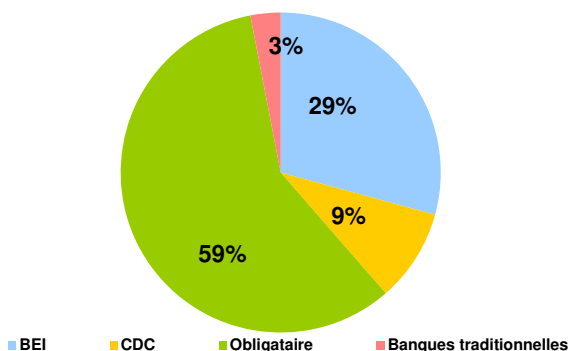


Une répartition après couvertures au 31/12/2022

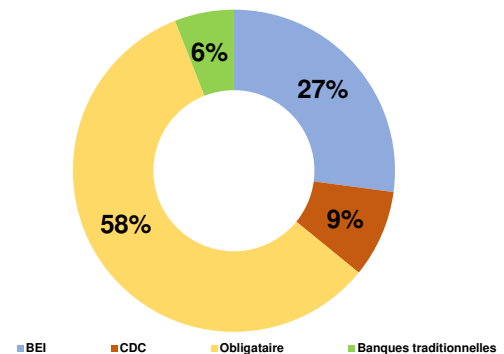


#### III.2.2. La répartition de la dette entre les divers prêteurs

Répartition de l'encours par prêteurs au 31/12/2021



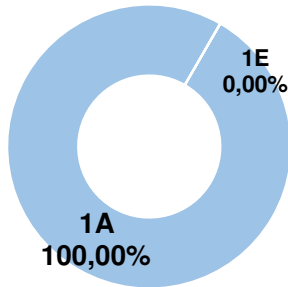
Répartition de l'encours par prêteurs au 31/12/2022



Au 31 décembre 2022, le compartiment obligataire conforte sa position de mode de financement dominant avec 58% de l'encours, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) baisse légèrement autour d'un quart de l'encours (27%) suivie par la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) qui se stabilise à 9% et arrive tout de même en troisième position. Les banques traditionnelles augmentent et représentent désormais 6 % du stock de dette. Parmi ces établissements, ARKEA avec 4,9% est l'établissement le plus présent et détient la majorité de l'encours bancaire. Les spécificités de la BEI et de la CDC ont permis à la Région d'obtenir ces dernières années des conditions privilégiées avec des durées longues (entre 20 et 30 ans).

**III.2.3. Suivi de la dette dite « structurée »**

**Répartition de l'encours avec couverture non risquée selon la Charte de Bonne Conduite (CBC Gissler)**

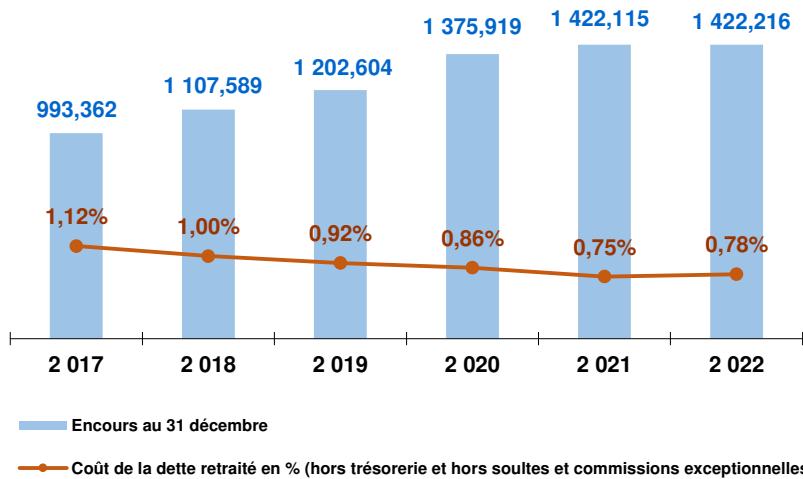


Les produits dits « structurés » sont définis comme des emprunts ou couvertures de taux indexant une partie de l'encours de la dette sur des indices complexes (écarts de taux par exemple, ou utilisant des formules mathématiques intégrant des multiplicateurs) et sans dispositif d'assurance limitant le taux payé (« cap »). Ces produits permettent d'obtenir des taux d'intérêt plus bas en l'échange d'une prise de risque plus élevée qu'un emprunt classique.

Au 31 décembre 2022, la Région ne détient plus ce type d'encours.

**III.3. L'évolution de la charge de la dette**

**Un coût moyen très faible et un encours qui se stabilise**



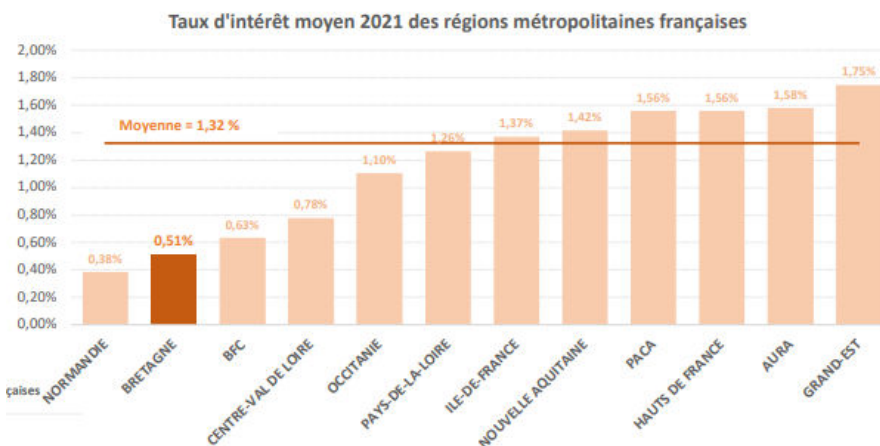
Le coût retraité de la dette (hors trésorerie et soultes ou commissions exceptionnelles) augmente légèrement à 0,78% au 31 décembre 2021.

Ce coût intègre les intérêts payés, les commissions courantes acquittées ainsi que la gestion des opérations de swaps de l'année (intérêts payés – intérêts reçus).

Ce niveau est particulièrement faible et contribue à la maîtrise des charges de fonctionnement de la collectivité.

S'agissant du taux moyen de l'encours à taux fixe, intégrant les instruments de couverture, au 31 décembre 2022, il se stabilise à 0,85 %.

**Comparaison du taux moyen 2021 avec les autres régions (sources Cabinet Michel Klopfer) :**



Une nouvelle fois, la Région Bretagne ressort comme étant très bien positionnée en termes de taux moyen, sans prises de risques ou paiement de soultes.

Ce résultat avantageux résulte d'une bonne gestion de l'encours et d'un encours plus récent que celui de la moyenne des régions et qui a donc davantage bénéficié que les autres de la forte baisse des taux observée ces dernières années.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Affiché le

ID : 035-233500016-20230630-23\_DFE\_SBUD\_04-BF

# DANNEVELL

## ARC'HANT

# 2022

# FIN-CONTE

## SU LES ELIJES

# 2022



RÉGION BRETAGNE  
RANNVRO BREIZH  
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35 711 Rennes cedex 7  
Tél. : 02 99 27 10 10 | [twitter.com/regionbretagne](https://twitter.com/regionbretagne) | [facebook.com/regionbretagne.bzh](https://facebook.com/regionbretagne.bzh) | [@region.bretagne](https://instagram.com/region.bretagne)  
[www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)